

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA VILLE DE LIERRE

POUR L'ANNÉE 1868—1869

FAIT PAR LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS
en exécution de l'art. 70 de la loi communale

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA

VILLE DE LIERRE

Année 1868-1869



LIERRE

JOSEPH VAN IN & C^o

imprimeurs des écoles normale et militaires

RAPPORT

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

VILLE DE LIÈRE

Année 1868-1869



LIÈRE

JOSEPH VAN IX & C^o

Imprimeur des livres officiels de la ville

TITRE PREMIER

POPULATION

SECTION I

État de la population

La population s'élevait au 31	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL.
décembre comme suit :	7437	7938	15375
Elle s'élevait au 31 déc. 1867 à	7416	7886	15301
Différence en plus pour 1868	21	53	74

L'année dernière nous avons donné un tableau, extrait du recensement décennal de 1866, contenant les rues, places, boulevards, avenues, quais, routes, chemins, sentiers et impasses de la ville, le nombre des maisons ainsi que la population par rues, etc.

Nous laissons suivre aujourd'hui trois nouveaux tableaux extraits du même recensement.

TABLEAU contenant les professions ou conditions
des habitants.

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
Accoucheuses		3
Agents d'affaires	4	
Architectes	2	
Archivistes	1	
Ardoisiers (maîtres)	3	
id. (ouvriers)	2	
Artistes musiciens	5	
id. peintres	2	
id. photographes	1	
id. vétérinaires	1	
Avocats	4	
Banquiers	1	
Barbiers-coiffeurs	10	
Bateaux (constructeurs de) maîtres	2	
id. (ouvriers constructeurs de)	4	
Bateliers	19	
id. (aides)	34	1
Béguines		34
Blanchisseurs (toiles)	4	1
Bois (marchands de)	3	
Bonnetiers casquetiers	15	21
Bouchers (maîtres)	28	2
id. (ouvriers)	22	
Boulangers (maîtres)	47	2
id. (ouvriers)	51	
A REPORTER.	265	64

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT	265	64
Boutiques aunâges	17	30
id. cuirs	1	
id. draps et étoffes	8	3
id. épicerie	44	57
id. fers	1	1
id. (garçons et filles de)	11	13
id. (merceries)	4	16
id. (porcelaines)	4	3
Brasseurs	7	
id. (ouvriers)	24	
Brodeurs-brodeuses sur tulle	9	1179
Brossiers (maîtres)	16	
id. (ouvriers)	42	
id. (ouvriers-apprentis)	14	
Cabaretiers	79	34
Caserniers	2	
Cellites (frères)	11	
Chaises (fabricants de)	3	1
id. (ouvriers-fabricants)	17	
id. (id. apprentis)	8	
Chapeliers (maîtres)	7	1
id. (ouvriers)	2	
Charbons (marchands)	3	1
Charcutiers (maîtres)	2	1
id. (ouvriers)	3	
Charpentiers-menuisiers (maîtres)	34	1
id. (ouvriers)	100	
id. (apprentis)	11	
Charretiers-voituriers	5	
Charrons (maîtres)	9	
id. (ouvriers)	13	
id. (apprentis)	1	
A REPORTER.	777	1405

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	777	1405
Chasse (gardes)	4	
Chaudronniers (maîtres)	3	
id. (ouvriers)	6	
Chaux et briques (marchands)	1	2
Chevaux (marchands de)	2	
Chicorée (fabricants de)	2	
Clercs d'église	2	
Commerce (voyageurs de)	10	
Commis (aux écritures)	51	1
Commissionnaires	15	
Concierges	8	3
Cordiers (maîtres)	1	
id. (ouvriers)	1	
Cordonniers (maîtres).	127	
id. (ouvriers)	319	2
id. (apprentis)	163	
Couteliers (maîtres)	13	2
id. (ouvriers)	29	
id. (apprentis).	3	
Couturières.		189
Couvertures de coton (fabricants)	1	
id. (ouvriers)	3	
Crieurs publics	1	
Culte catholique (ministres)	30	
Cultivateurs	383	174
id. (domestiques).	304	183
id. (ouvriers)	471	133
Dentelles (marchands de)	18	18
Dentellières.	6	233
id. (apprenties)		55
Directeurs de ventes publiques.		1
Distillateurs	3	
A REPORTER.	2757	2401

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	2757	2401
Docteurs en médecine	6	
Domestiques de ménage	42	296
Droguistes	4	
Ébenistes	1	
id. (ouvriers)	4	
Écoliers	950	946
Employés (contributions directes, douanes, accises, chemin de fer, postes, etc., enregistrement	10	
Employés (département des travaux publics)	35	
Employés communaux (pensionnés)	2	1
Épiceries (négociants).	1	
Étainiers	1	
Étudiants	4	
Étudiants en médecine	1	
id. en théologie	5	
Femmes publiques		2
Fer (négociants en)	2	
Ferblantiers (maîtres).	4	
id. (ouvriers)	5	
Fileuses		9
Fossoyeurs	1	
Fripiers	5	6
Garde-malades	1	13
Gaz (directeur)	1	
Gendarmerie	6	
Géomètres	2	
Grains (facteurs en)	6	
Greffiers	1	
id. (commis)	1	
A REPORTER.	3858	3674

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	3858	3674
Horlogers (maîtres)	6	
id. (apprentis)	4	
Hoteliers	4	1
Huiliers (maîtres)	3	
id. (ouvriers)	11	
Huissiers	1	
Imprimeurs libraires	3	1
id. ouvriers	15	
Insensés	1	1
Instituteurs.	15	23
Instruments de musique en cuivre (fabricants)	3	
id. (ouvriers)	20	
id. (apprentis)	5	
Jardiniers	98	30
Journaliers	347	122
Juges	1	
Laines (fabricants)	1	
id. (ouvriers)	1	
Lavandières.	1	56
Maçons (maîtres)	7	
id. (ouvriers)	54	
id. (aides)	45	
Manufactures (négociants)	8	
Marchands ambulants (allumettes)	38	2
id. id. (aunages)	11	2
id. id. (brosses)	48	2
id. id. (coutellerie)	9	
id. id. (dentelles)	8	
id. id. (merceries)	17	3
id. id. (poteries)	38	1
A REPORTER.	4681	3918

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	4681	3918
Marchands ambulants (forrains).	11	2
id. id. (fourrages)	1	
Maréchanx ferrants (maîtres)	13	
id. id. (ouvriers)	22	
Maréchal vétérinaire	1	
Matelassiers	3	
Ménagères	1	67
Messagers	1	
Meuniers	14	1
id. (ouvriers)	15	
Militaires (officiers)	33	
id. (sous-officiers)	39	
id. (caporaux et soldats).	135	
Modistes		18
Moulins (constructeurs de)	3	
Mont de piété (employés).	1	
Notaires	3	
Orfèvres		3
id. (ouvriers)	1	
Organistes	1	
Patissiers (maîtres)	2	1
id. (ouvriers)	4	
Parapluies (fabricants de)	2	
id. (marchands de)	3	
Paveurs (maîtres)	3	
id. (ouvriers)	8	
Pêcheurs	7	
Peintres en bâtiments (maîtres)	14	
id. id. (ouvriers)	32	
Pensionnaires de l'état	23	6
id. établ. charitables	51	80
A REPORTER.	5128	4096

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	5128	4096
Pharmaciens	6	
id. (élèves)	6	
Pipes (fabricants)	2	
id. (ouvriers)	16	
Plafonneurs.	5	
Plombiers (maîtres)	4	
id. (ouvriers)	10	
Poissonniers	3	1
Police (commissaires).	1	
id. (agents de)	10	
Porte-faix	20	
Poste aux lettres (percepteurs).	1	
id. (facteurs)	7	
Potiers (fabricants)	1	1
id. (ouvriers)	15	
Professeurs (écoles de l'état)	13	
Ramoneurs	1	
Receveurs (adm. charitables)	1	
Receveur communal	1	
Relieurs	2	
Religieuses		103
Rentiers	87	117
Repasseuses	1	30
Sable (marchands de)	9	3
Sabottiers	5	
Sauniers	1	3
id. (ouvriers)	2	
Savon (fabricants de).	2	1
id. (ouvriers).	4	
Scieurs de long.	21	
Secrétaire communal.	1	
A REPORTER.	5336	4355

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	5386	4355
Selliers (maîtres)	5	
Selliers (ouvriers)	2	
Serruriers poëliers	10	
id. (ouvriers)	14	
Soieries (fabricants)	3	
id. (ouvriers)	78	1
Spiritueux (débitants).	5	4
Sucre (fabricants)	1	
id. (ouvriers)	43	4
Tabac (fabricants de).	7	
id. (ouvriers).	7	
id. (apprentis)	2	
id. (débitants)	1	3
Tailleurs pour hommes (maîtres)	52	1
id. (ouvriers)	75	
id. (apprentis)	11	
Tailleuses pour femmes	7	34
id. (ouvrières)		10
id. (apprenties)		12
Tailleurs de pierres (maîtres)	3	
id. (ouvriers)	8	
Tanneurs (maîtres)	8	1
id. (ouvriers)	29	
Tapis (ouvriers).	13	1
Tapissiers (maîtres)	4	
id. (ouvriers).	3	
Teinturiers	2	1
Tisserands en toile	52	
Tonneliers (maîtres)	5	
id. (ouvriers).	12	
Tourneurs en bois	14	1
Travaux publics (entrepreneurs)	3	
A REPORTER.	5865	4428

PROFESSIONS OU CONDITIONS	NOMBRE	
	Masculin	Féminin
REPORT.	5865	4428
Travaux (conducteurs de)	5	
Tricoteuses	1	1
Vanniers (maîtres)	6	
id. (ouvriers)	11	
Vins (marchands)	3	1
Vitriers	2	
Voitures (loueurs de)	2	
Sans professions ni conditions	1406	3397
TOTAL.	7301	7827

RÉCAPITULATION

Sexe masculin	7301
Sexe féminin	7827
Total	15128

RELEVÉ DE LA POPULATION

LANGUE DES HABITANTS	NOMBRE DES HABITANTS	
	Sexe masculin	Sexe féminin
Parlant le Français	80	49
" le Flamand	6517	7257
" l'Allemand	2	"
" le Français et le Flamand	680	506
" le Français et l'Allemand .	"	"
" le Flamand et l'Allemand .	"	2
" les trois langues	16	6
Ne parlant aucune des trois langues	1	2
Sourds-muets	5	5
TOTAUX	7301	7827
	15128	

RELEVÉ DES ANIMAUX DOMESTIQUES

	CHEVAUX	Poulains	12
		Pouliches	16
		Entiers	2
		Hongres	189
		Juments	157
		Anes et mulets	3
	BÊTES BOVINES	Veaux	297
		Taurillons	41
		Bouvillons	4
		Génisses	446
		Taureaux	19
		Bœufs	213
		Vaches	1604
			Chèvres
		Moutons	347
		Porcs	733
		Chiens	728
		Lapins (chiffre approximatif)	1203
		Volailles de tout genre (chiffre approximatif)	6333
		Ruches d'abeilles	231

ÉTAT DES DÉCÈS PAR AGE

Nés en 1868	61
— 1867	35
— 1866	17
— 1865	10
— 1864	4
— 1863	0
— 1862	1
— 1861	1
— 1860	3
— 1859	3
— 1858	2
— 1857	0
— 1856	0
— 1855	0
— 1854	2
— 1853	4
— 1852	2
— 1851	1
— 1850	1
— 1849	3
— 1848	2
— 1847	3
— 1846	2
— 1845	3
— 1844	3
— 1843	4
— 1842	1
— 1841	1
— 1840	3
— 1839	1
A REPORTER	173

	REPORT.	173
Nés en 1838	.	0
— 1837	.	1
— 1836	.	0
— 1835	.	4
— 1834	.	5
— 1833	.	0
— 1832	.	3
— 1831	.	3
— 1830	.	4
— 1829	.	3
— 1828	.	7
— 1827	.	4
— 1826	.	4
— 1825	.	5
— 1824	.	3
— 1823	.	6
— 1822	.	3
— 1821	.	2
— 1820	.	2
— 1819	.	3
— 1818	.	4
— 1817	.	1
— 1816	.	4
— 1815	.	4
— 1814	.	3
— 1813	.	4
— 1812	.	3
— 1811	.	3
— 1810	.	5
— 1809	.	1
— 1808	.	2
— 1807	.	4
A REPORTER	.	<u>273</u>

	REPORT	273
Nés en 1806	6
— 1805	5
— 1804	6
— 1803	7
— 1802	11
— 1801	7
— 1800	2
— 1799	4
— 1798	13
— 1797	5
— 1796	5
— 1795	8
— 1794	7
— 1793	4
— 1792	3
— 1791	2
— 1790	3
— 1789	6
— 1788	2
— 1787	6
— 1786	6
— 1785	2
— 1784	1
— 1783	1
— 1782	3
— 1781	2
— 1780	1
— 1779	0
— 1778	0
— 1777	1
TOTAL	<u>402</u>

Maladies auxquelles ont succombé les personnes décédées en 1868 :

1	Accidents divers	7
2	Albuminurie (maladie de Bright)	4
3	Anémie et chlorose	19
4	Anévrysmes	1
5	Apoplexie cérébrale	22
6	Asthme en angine de poitrine	1
7	Bronchite et catarrhe bronchite	17
8	Cancers	10
9	Carie et nécrose	2
10	Convulsions	48
11	Coqueluche	2
12	Croup	1
13	Débilité congénitale	1
14	Débilité sénile (décrepitude, vieillesse)	2
15	Délire alcoolique (delirium tremens)	1
16	Diarrhée et lienterie	2
17	Encéphalite et méningite	3
18	Endocardite et péricardite non rhumatismales	5
19	Enphysème pulmonaire	1
20	Entérite	11
21	Épilepsie	1
22	Érysipèles	3
23	Fièvre intermittente	1
24	Gangrène	1
25	Gastrite	5
26	Goutte	1
27	Hémorrhagies	4
28	Hépatite	2
29	Hernies	1
30	Hydropisie	3
31	Hydrothorax	6

	REPORT	
32	Ictère (jaunisse)	1
33	Maladies organiques du cœur	17
34	Maladies, suites de couches	8
35	Morts subites, sans causes connues	3
36	Myélite	1
37	Péritonite	1
38	Phlégmons et abcès	4
39	Pleurésie	1
40	Phneumonie et pleurophneumonie	49
41	Ramolissement chronique du cerveau	10
42	Résorption purulente	1
43	Rhumatismes	1
44	Rougeole	3
45	Squirrhe et ulcère à l'estomac	4
46	Tubercules de méninges et du cerveau	1
47	Tubercules du mésentère (carreau)	3
48	Tuberculisation pulmonaire (phthisie)	87
49	Tumeur cancéreuse du foie	1
50	Typhus et fièvre typhoïde	18
	TOTAL.	402

De ce nombre 375 personnes sont décédées avec secours médical, 27 sans secours médical; 333 sont mortes à domicile et 69 aux hôpitaux, hospices et autres établissements publics; 2 personnes se sont noyées et 2 ont été écrasées par de convois de chemin de fer.

28 Mariages ont été contractés sur certificats d'indigence.

§ 2

Changements de domicile

A. Personnes qui se sont établies dans la commune venant

d'Autres communes DU ROYAUME		DE L'ÉTRANGER		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
251	293	5	»	256	293	549

B. Personnes qui ont quitté la commune pour s'établir

Dans d'autres communes DU ROYAUME		A L'ÉTRANGER		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
272	276	5	2	277	278	555

§ 3

Observations sur la tenue des registres de l'état civil

Les registres de l'état civil continuent à être parfaitement tenus.

En donnant dans notre rapport de 1863-1864 l'inventaire des registres aux actes de baptême, de mariage et d'enterrements antérieurs à 1792, nous avons observé que dans les registres baptismaux de 1779 à 1790, se trouvaient deux lacunes; la première : des actes de baptême reçus entre le 24 septembre 1782 et le 5 janvier 1783; la seconde : des actes reçus entre le 9 et le 30 juillet 1790. Ces actes s'étaient égarés et avaient en partie été détruits lors du pillage de l'hôtel de ville, qui eut lieu pendant la guerre des paysans le 21 octobre 1798. C'était, paraît-il, surtout aux registres de l'état civil que les revoltés en voulaient; ils espéraient probablement en les détruisant, faire échapper à la conscription militaire les jeunes gens qui par leur âge seraient appelés à en faire partie; cet espoir fut déçu; d'après les prescriptions du décret impérial du 16 août 1778, les doubles des registres de l'état civil avaient dû être déposés au greffe du conseil de la province; ces doubles furent, après la suppression de ce conseil, transférés au greffe du tribunal de Bruxelles, qui délivra plus tard à l'administration communale de Lierre les listes des jeunes gens qui devaient faire partie de la conscription et dont les actes de baptême avaient été détruits lors du pillage de 1798.

En conséquence d'une dépêche du ministre de la justice du 28 mars 1841, les doubles déposés au greffe du

tribunal de Bruxelles, furent remis le 25 mai suivant au greffe du tribunal de Malines, où ils reposent encore actuellement.

Copie littérale des actes de baptême, que le pillage de 1798 avait fait disparaître, a été le 2 janvier dernier délivrée par le greffier du tribunal de Malines à notre administration communale en conformité de l'article 16 de la loi du 16 brumaire an VII.

Cette pièce a été par l'intermédiaire du sieur Croquet, archiviste-secrétaire à Waelhem, qui s'était chargé de la dresser, déposée au bureau de l'état civil et annexée au registre qui contient les actes de baptême du 7 janvier 1779 au 31 octobre 1790.

Procès-verbal du dépôt a été dressé par le collège des bourgmestre et échevins le 4 janvier 1869.

La double lacune qui existait dans nos registres aux baptêmes, vient à disparaître.

Espérons que nous pourrons un jour parvenir à combler ainsi les lacunes qui existent dans nos anciens registres aux actes de mariage.

§ 4

Vérifications des naissances et des décès

Sans observations.

TITRE DEUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

SECTION I

Conseil communal

Le conseil communal a subi une perte sensible, depuis notre dernier rapport.

M^r le comte Amédée de Marnix-Montens est décédé à Lierre le 24 novembre 1868.

Depuis 1857 le défunt faisait partie du conseil communal, il était en outre membre du bureau administratif de l'école moyenne et président du comice agricole du 6^e district.

M^r de Marnix a laissé des regrets universels.

Nous perdons en lui un conseiller éclairé, un citoyen dévoué aux intérêts de sa ville adoptive, un homme de bien toujours prêt à obliger et à rendre service.

Le conseil communal a assisté en corps à ses funérailles; un discours funèbre a été prononcé par le bourgmestre à la levée du corps et un autre par l'échevin Van Acker à la sortie de la ville de la dépouille mortelle du défunt qui a été enterré à Bornhem.

Au mois d'octobre prochain des élections doivent avoir lieu pour renouveler partiellement le conseil communal.

Les conseillers sortants sont :

MM. Van Acker, échevin,
Van de Wyngaert-Van der Linden,
De Pooter-Van de Velde,
Cools-Gregoir,

pour l'intra-muros, et

MM. le comte Amédée de Marnix et De Pooter-Vervoort, pour l'extra-muros.

Le conseil a tenu quatorze séances pendant l'année écoulée.

SECTION II

—

Collège des bourgmestre et échevins

Depuis notre dernier rapport le collége n'a pas subi de changement.

SECTION III

—

Personnel et organisation des bureaux

Rien de particulier à mentionner.

Les employés s'acquittent en général de leurs devoirs à la pleine satisfaction de la régence.

SECTION IV

—

Octroi

Pour mémoire.

SECTION V

—

Listes électorales. — Listes du jury. — Élections

Voici les résultats de la révision annuelle des listes électorales :

Années	Chambres législatives	Conseil provincial	Conseil communal
1869	418	433	556
1868	420	432	536
<i>Différence</i>	en plus »	1	20
	en moins 2	»	»

RADIATIONS FAITES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

1° Électeurs décédés	15
2° Ne payant plus le cens	11
3° Ayant changé de domicile	2

INSCRIPTIONS NOUVELLES

1° Pour les chambres législatives.	24
2° Pour le conseil provincial	4
3° Pour le conseil communal	43

Listes électorales. — Réclamations

Au collège des Bourgmestre et Échevins

Le collège a été saisi de seize réclamations, savoir :
De cinq en inscription sur les listes générale et provinciale; deux ont été admises et trois rejetées.

De onze contre l'inscription d'électeurs sur les dites listes.
Le collège a admis deux de ces réclamations et écarté les neuf autres.

Un électeur a été rayé par le collège lors de la cloture définitive, comme ayant été inscrit par erreur.

Le conseil communal a eu à statuer :

1° Sur sept demandes en inscription sur la liste des électeurs communaux.

2° Sur vingt quatre demandes en radiation de personnes figurant sur la liste.

Des sept demandes en inscription le conseil en a accueilli trois et il a rejeté les quatre autres.

Quatre appels ont été interjetés contre les décisions du conseil; aucun de ces appels n'a été admis.

Sur les vingt quatre demandes en radiation, dixhuit ont été rejetées et cinq admises par le conseil; une réclamation ayant été faite contre une personne qui ne figurait pas sur la liste électorale, a été déclarée non recevable comme étant sans objet.

12 Onze appels ont été interjetés près de la députation permanente du conseil provincial contre les décisions du conseil rejetant les demandes en radiation; un seul de ces appels a été admis, les douze autres ont été rejetés par la députation.

Quatre appels ont été interjetés contre les décisions du conseil admettant les demandes en radiation: trois de ces appels ont été admis, le quatrième rejeté par la députation.

La cour d'appel a eu à statuer sur quelques appels interjetés; nous n'avons pas jusqu'ici reçu la notification des arrêts qui sont intervenus.

Les professions exercées par les électeurs pour les chambres législatives, sont les suivantes :

Cultivateurs et fermiers	31
Industriels (chefs d'usines ou de grands ateliers de construction).	10
Bouchers	11
Boulangers et pâtisseries	17
Brasseurs	6
Meuniers	7
Entrepreneurs, maçons, peintres en bâtiments, et menuisiers	15
Orfèvres, bijoutiers et horlogers	0
Imprimeurs et libraires	3
Autres industries	39
Aubergistes, hôteliers et restaurateurs.	4
Boutiquiers (marchands détaillants)	47
Cabaretiers et débitants de boissons	62
Négociants, armateurs et agents de change	11
Banquiers, changeurs et courtiers	1
Fonctionnaires et employés de l'état	8
Fonctionnaires et employés provinciaux et communaux	12
Juges et conseillers	0
Avocats et avoués	3
Notaires.	3
Ministres des cultes	12
Chefs d'institutions, professeurs et instituteurs	5
Médecins et chirurgiens	4
Autres personnes appartenant au service de santé	5
Hommes de lettres, journalistes	0
Artistes-peintres, statuaires et architectes	1
Officiers de l'armée	5
Propriétaires, rentiers, pensionnés civils et militaires	42
Autres professions	54

TOTAL. 418

La liste des personnes aptes à remplir les fonctions de jurés, comprend 49 noms.

Par suite du décès de M^r le comte Amedée de Marnix, deux habitants de notre ville figurent encore sur la liste des éligibles au sénat; ce sont MM. Van Acker et Van de Wyngaert-Van der Linden.

SECTION VI

Mouvement des affaires administratives

Voici le mouvement des affaires administratives

BUREAUX	DÉPÊCHES REÇUES	DÉPÊCHES EXPÉDIÉES
1 ^r Bureau	894	1380
2 ^e Bureau	106	192
3 ^e Bureau	579	699

SECTION VII

Archives communales

On sait qu'autrefois les attributions des magistrats municipaux étaient plus étendues qu'elles ne le sont aujourd'hui; outre les fonctions administratives, dont ils sont encore revêtus actuellement, ces magistrats exerçaient celles de juges ordinaires au civil et au criminel; ils recevaient les contrats et conféraient l'authenticité aux conventions des parties; ils étaient en outre spécialement chargés de veiller aux intérêts des mineurs, des aliénés et des absents.

A Lierre les fonctions judiciaires se partageaient entre les échevins de la ville, ceux de la banlieue et les doyens et jurés de la draperie, pour certaines contestations commerciales et industrielles.

A la justice municipale était attaché un officier, dé-

signé sous le nom d'écoutette, chargé de faire observer les lois et règlements, de poursuivre les infracteurs, de tenir la main à l'administration de la justice et à l'exécution des jugements.

Les lois nouvelles ayant supprimé les juridictions municipales, enlevé aux régences le droit de recevoir des contrats et conféré à d'autres fonctionnaires le soin de veiller aux intérêts des mineurs, des aliénés et des absents, tous les registres et documents relatifs à ces matières, ont été dans le temps enlevés de nos archives pour être déposés au greffe du tribunal de Malines.

Ainsi ont été déposés à Malines les jugements rendus par nos anciens magistrats, les rôles d'audience, les rôles des écoutettes, les registres aux contrats, aux actes d'adhéritences et aux constitutions de rentes, les comptes de tutelle, etc. etc.

Il nous manquait un inventaire de ces pièces.

Nous avons chargé le sieur Croquet, secrétaire archiviste à Waelhem, de dresser pareil inventaire.

Le sieur Croquet s'est acquitté de cette besogne à notre pleine satisfaction, l'inventaire par lui dressé contient 113 numéros, et a été déposé dans nos archives le 5 avril 1869.

SECTION VIII

Biens communaux

§ 1

Biens meubles

Voir le rapport précédent.

§ 2

Biens immeubles

Des travaux de restauration ont été exécutés aux toits des deux casernes; ils seront continués cette année; pour le surplus les bâtiments communaux sont convenablement entretenus.

§ 3

Acquisitions, aliénations, échanges

La ville a fait l'acquisition d'une propriété, nommée *het Groen*, sise à Lierre, S^{on} G N^{os} 476, 477, 478, 479, 479^{bis}, 480 et 494 du plan cadastral.

Cette propriété consistant en une blanchisserie avec jardin et quatre habitations, d'une contenance ensemble de 33 ares 93 centiares, aboutit d'un côté la rue de l'École et de l'autre côté la rue Verte.

Elle a été achetée pour élargir la rue de l'école et pour faire disparaître les quatre habitations insalubres qu'elle contenait ainsi que les trois latrines donnant sur la voie publique.

L'acquisition a été faite au prix de 12500 francs, en vertu d'une délibération du conseil communal du 31 octobre 1868, approuvée par la députation le 18 décembre suivant. Acte en a été passé devant le notaire Ceulemans le 23 janvier dernier.

Le conseil communal a, par sa délibération du 3 juillet dernier, décidé de conserver une partie de la propriété acquise pour servir de magasin et de lieu de dépôt, et de vendre le surplus, après avoir incorporé dans la rue de l'École la partie nécessaire pour son élargissement.

La députation a dans sa séance du 31 juillet suivant approuvé cette délibération du conseil.

En conséquence de ce il a été procédé à la vente publique des terrains non réservés par la ville. Ces terrains, divisés en 16 lots, ont été vendus sous la condition, imposée aux acquerreurs, d'y établir dans les deux années de la vente des maisons ou autres bâtiments d'après les plans à approuver par l'autorité communale.

La vente a produit la somme de fr. 5895 en principal et enchères.

La ville a encore obtenu la cession d'une lisière de terrain, faisant partie d'un jardin sis à Lierre, marqué au cadastre S^{on} G N° 274^b et aboutissant la ruelle dite *Waterpoortstraatje*; cette lisière a été incorporée dans la voie publique.

La rue dite *Waterpoortstraatje* formait autrefois avec son voisinage un des quartiers les plus insalubres de la ville; le cholera et le typhus y cherchèrent le plus souvent leurs premières victimes.

Grâces aux travaux d'assainissement exécutés en 1866, dont nous avons fait mention dans notre rapport de 1866-1867, et grâce à l'incorporation de la lisière ci-dessus, la rue dite *Waterpoortstraatje*, a reçu toutes les conditions d'assainissement qu'il est possible de lui donner actuellement, et nous devons nécessairement laisser à nos successeurs le soin de compléter son élargissement, en faisant, en cas de reconstruction, reculer les maisons qui se trouvent à son entrée du côté de la rue de Lisp.

SECTION IX

Contentieux

Nous avons dans notre dernier rapport fait connaître que la cour d'appel avait rendu un arrêt interlocutoire dans le procès intenté à la ville, relativement à la construction du pont du Kluizendyk, par un propriétaire limitrophe.

Par cet interlocutoire ce dernier avait été admis à prouver par experts et par témoins :

1° Qu'une partie de son terrain avait été emprise par une des ailes en maçonnerie du nouveau pont; 2° que par les ouvrages du nouveau pont plusieurs mètres de son terrain avaient été empris dans la partie qui va du point G jusqu'à la rencontre de la Nèthe ainsi qu'il est indiqué au plan du géomètre Le Brun, déposé le 7 avril 1862 au greffe du tribunal de Malines; 3° que cette partie de terrain était antérieurement protégée par la culée gauche de l'ancien pont; que par l'établissement du nouveau pont elle avait été mise à nu et presque entièrement emportée, partie par les eaux, partie par la poussée d'un batardeau que la ville avait posée en cet endroit; 4° que depuis la disparition de l'ancienne culée, une autre partie de sa propriété était encore exposée à l'affouillement des eaux qui la minaient tous les jours; 5° qu'enfin les herbes et immondices de la rivière étaient rejetés dans le fossé de sa blanchisserie et obstruaient une écluse destinée à renouveler les eaux de ce fossé.

La cour chargea également les experts à donner, s'il y avait lieu, leur avis sur l'élévation du dommage éprouvé et sur ceux à éprouver jusqu'à l'entier rétablissement des lieux dans leur état primitif.

La cour après expertise et enquête décida par son arrêt du 26 mai dernier 1° qu'aucune partie du terrain de l'appellant n'avait été emprise par une des ailes en maçonnerie du nouveau pont; elle accorda une indemnité de dix francs pour 3 mètres 50 centimètres du terrain, côté au N° 2 et de vingt cinq francs pour 6 mètres 50 centimètres du terrain côté au N° 3; la cour écarta les autres faits et rejeta tant la demande en démolition des ouvrages faits que toutes les autres demandes formées par l'adversaire de la ville, et attendu que le dénouement de l'affaire avait fait voir combien étaient exagérées les prétentions de celui-ci, la cour décida qu'il n'y avait lieu qu'à mettre une faible part des dépens à charge de la ville, et elle condamna partant l'appellant aux cinq sixièmes des dépens et la ville au sixième restant.

Cet arrêt termine le procès.

La ville n'est pas engagée dans d'autres contestations.

SECTION X

Actes et réglemens communaux

Néant.

TITRE TROIS

FINANCES COMMUNALES

ANALYSE DU COMPTE DE 1868

SECTION 1

Dépenses ordinaires et extraordinaires

A. ORDINAIRES

1 ^o Administration locale.	20775,70
2 ^o Sûreté publique.	24476,53
3 ^o Travaux communaux.	17293,73
4 ^o Casernement, logement et transport milit.	2654,67
5 ^o Bienfaisance publique	11357,98
6 ^o Culte	338,00
7 ^o Instruction publique	25586,01
8 ^o Beaux-arts.	6088,03
9 ^o Dette comm., intérêts et amortissements.	26831,50
10 ^o Régularisations	862,30
11 ^o Rappels	00,00

B. EXTRAORDINAIRES

12 ^o Dépenses extraordinaires	42600,03
13 ^o Dépenses diverses	1162,35
14 ^o Travaux neufs	13886,85

TOTAL DES DÉPENSES. 193913,68

SECTION II

Recettes ordinaires et extraordinaires

A. ORDINAIRES

§ 1. Revenus des propriétés.	{	Immobilières	fr. 5707,57
		Coupes de bois et pépinières	» 589,16
§ 2. Perceptions autorisées pour divers services.	{	Cens et redevances sur particuliers.	» 89,05
		Pour l'entretien des chemins vicinaux (1).	» 1742,44
		Droits de barrières	» 507,26
		» de pesage et de mesurage	» 798,10
		» de places et de quai	» 4716,84
		» des vidanges.	» 872,65
§ 3. Contributions et taxes.	{	» de port.	» 841,82
		Produits des boues et immondises	» 852,75
		Centimes additionnels sur les contributions de l'état.	{ ordinaires 7 extraordinaires »
		Idem pour l'amortissement de l'emprunt et droits abolis.	{ foncières 11 personnelles 10
		Idem pour l'exécution de travaux communaux.	{ patentes 2 foncières 6 personnelles 6
		Taxe sur les chiens (mémoire).	
		Quote-part dans le fonds com. (Loi 18 juin 1860.)	» 82382,54
		§ 4. Octroi.	
		§ 5. Abattoir.	Il n'existe pas d'abattoir; le produit de la
		§ 6. Location de places aux marchés.	location de places aux marchés, est compris dans le § 2.
§ 7. Taxes personnelles.	Néant.		
§ 8. Produits des amendes.	» 89,50		
§ 9. Impositions diverses.	{	Néant	
		Produits des actes de l'état civil.	» 118,80
		Casernement de la gendarmerie	» 158,87
		Réstitutions de frais de route payés à des voyageurs indigents	» 25,78
		Idem de frais de transports fournis à des prisonniers civils et militaires	» 52,50
		Vente d'objets hors de service	» 00,00
		Intérêts d'obligations à charge de l'État et de la société du crédit communal	» 1755,00
		Boni du compte de l'établissement du gaz	» 14000,00
		Subside de l'état pour l'instruction primaire	» 8000,00
		Produits de la location des herbages.	» 608,00
		Idem idem de chasse sur les propriétés sous Nylen	» 140,00
		Id. des minervals des élèves payants de l'école extra-muros	» 262,00
		Subside de l'État pour les écoles d'adultes.	» 925,00
		Fondation Heyns	» 560,98

(1) Voir compte spécial ci-après sous litt. D.

Report. fr. 142919,66

B. EXTRAORDINAIRES

4 ^o Reliquat du compte précédent	fr. 22832,83
2 ^o Subside de l'État pour la restauration de la tour de l'église de St. Gommaar, pour l'exercice 1868	» 2000,00
5 ^o Idem pour le même objet, exercice 1866.	» 2000,00
4 ^o Idem de la province, exercice 1868.	» 2000,00
3 ^o Produit de ventes de terrains communaux, cession d'arbres et de murs mitoyens	» 53397,04
6 ^o Quôte-part de propriétaires riverains dans la construction de trottoirs. »	588,00
7 ^o Solde de la restitution des frais de route payés à des voyageurs indigents pendant 1866	» 26,38
8 ^o Intérêts échus de 5 obligations de la société du Crédit Communal	» 270,00
9 ^o Fondation Heyns, depuis le 1 avril 1867.	» 146,77
10 ^o Subside de l'État pour l'exécution de travaux de salubrité publique. »	2230,00
11 ^o Cessions de terrains au cimetière communal	» 200,00

C. Recettes faites en dehors du budget re-
seignées par rappel dans celui de 1868 » 5290,60

Total des recettes.	» 213941,60
Total des dépenses	« 195915,68
Excédant des recettes	» 22027,92

D. CHEMINS VICINAUX. — ENTRETIEN

(Art. 14 de la loi du 10 avril 1841).

FONDS SPÉCIAL — COMPTE POUR L'EXERCICE 1868

DÉPENSES

Frais d'entretien fr. 1742,44

RECETTES

Produits des centimes additionnels fr. 1742,44

Boni. fr. 00,00

SECTION III

—
Emprunts. — Dettes

Rien de nouveau à mentionner.

SECTION IV

—
Comptabilité

§ 1

Budget

Le budget communal de 1869 a été approuvé par la députation permanente du conseil provincial, en séance du 22 janvier 1869.

Les recettes ont été arrêtées à	fr. 181307,14
Les dépenses à	” 181286,72
Et l'excédant à	fr. 20,42

§ 2

Compte

Le compte du receveur communal, pour l'exercice 1868, a été approuvé par le conseil communal le 18 septembre dernier. Il présente la situation suivante :

Reliquat du compte de 1867	fr. 22852,85
Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires, faites en 1868	” 193088,75
TOTAL.	” 215941,60
Dépenses de toute nature	” 193913,68
Excédant des recettes	fr. 22027,92

SECTION V

—
Caisse de pensions

Voir le rapport de l'année dernière.

TITRE QUATRE

—
INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

SECTION I

—
Bureau de bienfaisance et comité de charité

§ 1

Administration

Le sieur D'Hooghe, membre sortant, a été réélu par le conseil communal dans la séance du 31 octobre 1868. Il a été installé le 31 décembre suivant.

§ 2

Biens meubles et immeubles

Sans observation.

§ 3

Legs et donations

Néant.

§ 4

Acquisitions, aliénations, échanges

Aucune acquisition ni échange n'a eu lieu depuis le dernier rapport. L'administration a vendu à la commune d'Emblehem à raison de 8000 fr. l'hectare, deux parcelles de terre contenant ensemble 42 centiares, pour être incorporées dans la nouvelle chaussée d'Emblehem à la première écluse.

§ 5

Remboursement et emploi de capitaux

Pendant l'année 1868 l'administration a reçu les capitaux suivants :

1° De la ville d'Anvers, remboursement d'une rente,	fr. 1912,04
2° De l'administration des hospices, prix de vente de maisons, sises Mechelsch Nieuwland	» 7496,25
3° De l'administration du mont de piété, remboursement de sommes prêtées	» 2000,00
	<hr/>
	fr. 11408,29

Cette somme de 11408,29 a été conjointement avec celle de fr. 4482,32 provenant de la vente d'arbres de haute futaie, appliquée en achat de fonds Belges 4 1/2 0/0, qui ont été inscrits sur le grand livre de la dette publique, au nom de l'administration.

§ 6

Comptabilité

Le budget de l'exercice 1869 a été approuvé par le conseil communal le 7 novembre 1868, comme suit :

Recettes	fr. 89955,46
Dépenses	” 89955,46

Le compte du receveur pour l'exercice de 1868, donne pour résultat :

En recettes	fr. 98512,86
En dépenses	” 90176,40
	<hr/>
Boni. fr.	8336,46

§ 7

Statistique de l'indigence pendant l'année 1868

Indigents secourus pendant toute l'année 1868	4137
Pendant six mois et au-delà	102
Pendant trois mois et au-delà	156
Accidentellement	637
	<hr/>
Total.	5032

Le nombre des indigents secourus en 1867 s'élevait à 5717

Personnes qui ont été d'une manière permanente à charge de la bienfaisance publique :

1° Vieillards et infirmes	29
2° Aliénés	34
3° Enfants abandonnés et orphelins	56
4° Enfants trouvés	2
	<hr/>
Total	121

L'année précédente ce nombre s'élevait à 120

Les frais d'entretien de ces différentes classes de personnes, se sont élevés comme suit :

a.	Entretien des vieillards et infirmes	fr.	2693,44
b.	" des aliénés.	"	8355,75
c.	" des enfants abandonnés et orphelins	"	4093,79
d.	" des enfants trouvés	"	121,21
		Total.	fr. 15264,19

Ces frais s'élevèrent en 1867 à . . . fr. 15109,01

§ 8

Distribution de secours

1°	En argent	fr.	31697,02
2°	En pain	"	5279,32
3°	En habillements	"	4377,48
4°	En médicaments	"	2108,12
5°	En honoraires de medecins	"	1347,39
6°	Frais d'enterrement	"	161,34
		Total.	fr. 44970,68

Pour l'année 1867 les distributions se sont élevées à fr. 42090,20

Les secours accordés en 1868 à des indigents étrangers à la ville, se sont élevés à fr. 3758,32.

Au 1^r juillet dernier il restait dû de ce chef à l'administration tant sur l'exercice de 1868 que sur les exercices précédents, une somme de fr. 2048,79.

La somme payée par l'administration en 1868 pour secours fournis par d'autres communes à des indigents de notre ville, s'est élevée à fr. 2348,59.

§ 9

Contentieux

Néant.

§ 10

Prix de propriété

Sans observations. — Voir les rapports précédents.

SECTION II

—

Hospices et Hôpitaux

§ 1

Administration

Le sieur S'Jonghers, administrateur sortant, a été réélu par le conseil communal et réinstallé le 6 janvier dernier.

§ 2

Biens meubles et immeubles

Sans observations.

§ 3

Legs et donations

L'administration n'a reçu ni legs ni donations en dehors de la somme de fr. 11095,83, qui lui a été remise par le collège des bourgmestre et échevins en faveur du nouvel hospice qui a été établi pour 6 orphelins, depuis le 1^r janvier dernier.

§ 4

Acquisitions, aliénations, échanges

Néant.

§ 5

Remboursement et remploi de capitaux

1° Le 16 décembre 1868 il a été remboursé par le mont de piété	fr. 2000,00
2° En exécution d'un arrêté royal du 14 avril 1868, il a été vendu le 22 avril 1869 en obligations Belges 4 1/2 0/0, inscrites sur le grand livre de la dette publique pour	» 31727,75
3° Id. id. au 12 mai 1869	» 57282,14
	<hr/>
Total.	fr. 91009,89

Ces capitaux ont été employés pour la construction
du nouvel hôpital.

§ 6

Comptabilité

Le budget de 1869, approuvé dans la séance du con- seil communal du 7 novembre 1868, s'élève tant en recettes qu'en dépenses, à	fr. 220757,66
Le compte du receveur pour l'exercice de 1868, s'élève en recettes à	fr. 255434,86
En dépenses à	» 214518,27
	<hr/>
Excédant.	fr. 40916,59

§ 7

Contentieux

Néant.

§ 8

Statistique des hospices des vieillards, des orphelins, etc.

Au 1^r juillet dernier la population de nos différents hospices s'élevait comme suit :

		HOMMES	FEMMES	
Hospices	{	St Jacques	26	"
		St Antoine	"	18
		St ^e Anne et Joachim	9	15
		St ^{ss} Barbe et Beatrix	"	27
		Orphelinat de jeunes filles	"	54
		Orphelinat de garçons	8	"
		Infirmerie du Béguinage	"	1
TOTAL.		43	115	
ENSEMBLE.		158		

§ 9

Statistique des hôpitaux

En 1868, 479 malades ont été traités à l'hôpital civil et 12 à l'hospice des incurables.

Pendant la même année 118 personnes sont décédées dans les différents établissements de l'administration.

§ 10

Statistique de l'hospice de maternité

Néant.

§ 11

Aliénés

Voir § 7, titre IV, section I.

§ 12

Aveugles et sourds-muets

Deux sourds-muets sont placés aux frais de la ville à l'institut de Bruges; le placement de deux autres sourds-muets a été accordé dans le courant de l'année.

§ 13

Enfants trouvés et abandonnés

Voir le rapport de l'année dernière.

§ 14

Hospices particuliers

Néant.

§ 15

Nouvel hôpital

Le 31 mars 1869 la troisième adjudication publique de travaux du nouvel hôpital a eu lieu; elle contenait :

1° La livraison et le placement des carreaux de vitres.

2° La livraison et le placement des cheminées, tabliers et plintes en marbre.

3° Id. id. des ouvrages en plomb.

4° Les peintures.

Ces adjudications ont été faites ensemble pour une somme de fr. 15422,68.

Les procès-verbaux de ces adjudications ont été approuvés par la députation le 3 mai 1869.

Le nouvel hôpital sera bientôt achevé; on est occupé en ce moment au couronnement de l'édifice et à la toiture de l'église et de la tourelle. Nous espérons qu'en 1870 l'hôpital pourra être livré à sa destination.

SECTION III

—

Mont de piété

§ 1

Opérations

Les tableaux suivants donnent le mouvement du magasin pendant 1868, ainsi que l'état comparatif des opérations faites pendant 1867 et 1868.

COMPTABILITÉ DES GAGES. — MOUVEMENT DU MAGASIN

NOMBRE DES GAGES et MONTANT DES CAPITAUX	En magasin au 1 janvier 1868		GAGES SORTIS pendant l'année		En magasin au 31 déc. 1868			
	Gages entrés au magasin pend ^t l'année	TOTAL	par dégage- ment	par vente	TOTAL			
GAGES	En marchandises neuves	135	307	442	372	16	388	54
	Autres	5410	22181	27591	22888	292	23180	4411
	Total.	5545	22488	28033	23260	308	23568	4465
CAPITAUX PRÊTÉS	Sur marchandises neuves	1420	4923	6343	4791	370	5161	1182
	Autres	28953	69215	122168	97740	1046	98786	23382
	Total.	30373	98138	128411	102531	1416	103947	24564

On voit par les tableaux qui précèdent que le nombre des gages déposés en 1868 est de beaucoup inférieur à celui de l'année précédente; l'hiver peu rigoureux, l'abondance de travail et le prix favorable des denrées alimentaires ont dans une forte proportion contribué à ce résultat.

Si cet état de choses amoindrit les revenus du mont de piété, il accuse d'un autre côté plus de bien-être dans la classe ouvrière et la petite bourgeoisie.

L'administration s'est trouvée par suite de ce à même de restituer aux deux administrations charitables quelques capitaux dont elle n'avait plus besoin pour le service.

Le personnel de la commission et des employés attachés à l'administration, n'a subi aucun changement.

Les employés continuent à s'acquitter convenablement de leurs devoirs.

SECTION IV

Dépôt de mendicité

Il se trouvait au 31 décembre 1868, 2 reclus à charge de la ville au dépôt de mendicité de Hoogstraten et 2 à celui de la Cambre; leur entretien s'est élevé pendant la même année à fr. 1084,20.

Les frais d'entretien des détenus à charge de la ville aux écoles de réforme de Beernem et de Ruysselede, se sont élevés en 1868 à fr. 345,00.

SECTION V

Ouvroirs, ateliers de charité

Néant.

SECTION IV

Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers,
associations de secours mutuels

Le 18 septembre dernier les versements effectués à la caisse d'épargne depuis sa création s'élevaient à fr. 26614, 16 ; les sommes restituées montaient à fr. 13006,34.

A la même époque 415 livrets avaient été délivrés ; dont 88 nouveaux, depuis notre dernier rapport. Dans ce dernier chiffre les écoles figuraient pour 65, représentant un capital de 530 francs et les particuliers et autres personnes pour 23, représentant un capital de 8815 francs.

Les versements sur nouveaux livrets représentaient ainsi ensemble un capital de fr. 9345. Les versements sur les livrets existant lors de notre dernier rapport ont monté à la somme de fr. 1887, dans laquelle les écoles figurent pour fr. 1357, les particuliers et autres personnes pour fr. 530,00.

Si les écoles prennent une large part dans les épargnes, nous devons encore constater ici que la classe ouvrière s'abstient presque complètement ; nous le regrettons et nous faisons ici un nouvel appel aux industriels, chefs de fabriques et autres personnes qui sont en contact journalier avec les ouvriers, pour qu'ils engagent ceux-ci à consacrer à l'épargne une partie au moins de l'argent dont ils n'ont pas besoin pour l'entretien de leur ménage.

Nous remercions le caissier, M. De Pooter-Van de Velde, pour ses soins continuels, et les membres du comité administratif pour leur coopération.

Les comptes des sociétés de secours mutuels reconnues présentent pour l'exercice 1868 les résultats suivants :

1° Association des ouvriers cordonniers, tanneurs, selliers, etc.; reconnue par arrêté royal du 31 décembre 1853.

Recettes.	fr.	634,30
Dépenses	"	605,46
			<hr/>
	Reliquat.	"	28,84
Boni du compte de 1867	.	"	1051,02
			<hr/>
En caisse au 1 ^r janvier 1869		"	1079,86

2° Association des ouvriers tailleurs, reconnue par arrêté royal du 9 avril 1857.

Recettes.	fr.	233,73
Dépenses	"	110,77
			<hr/>
	Boni.	"	122,96
Boni du compte précédent	.	"	317,60
			<hr/>
En caisse au 1 ^r janvier 1869		"	440,56

Les résultats des comptes des sociétés de secours mutuels non reconnues, existant en cette ville, nous sont inconnus.

SECTION VII

Crèche pour la première enfance

Néant.

SECTION VIII

École gardienne

142 Garçons et 133 jeunes filles ont fréquenté l'école gardienne pendant l'année scolaire 1868-1869.

128 Nouveaux élèves ont été admis, 100 élèves ont quitté l'école; de ces derniers 51 garçons sont entrés à l'école d'application, 49 à l'école communale des filles.

L'état sanitaire des enfants a été des plus satisfaisants; nous n'avons eu qu'un seul décès à déplorer.

Le personnel enseignant et la commission administrative n'ont pas subi de modification.

Les dames protectrices continuent à donner tous leurs soins à l'établissement et à entourer les enfants d'une sollicitude maternelle. Nous les en remercions bien sincèrement.

SECTION IX

Associations et institutions charitables particulières,
expositions d'objets d'art, etc.
faites dans un but de bienfaisance

Nous annonçons dans notre dernier rapport que grâce à l'entente de la société de *Burger Eendracht*, avec les administrations charitables et l'administration communale, un asyle provisoire pour six orphelins allait être établi en notre ville.

Cet établissement a eu lieu par les soins de l'administration des hospices, le premier janvier dernier.

La société de *Burger Eendracht*, dont l'initiative et le dévouement ont si puissamment contribué à faciliter l'é-

rection de cet asyle, continue à recueillir parmi la bourgeoisie le contingent sur lequel l'administration des hospices doit pouvoir compter pour maintenir l'établissement sur le pied actuel.

En outre la société fait les plus louables efforts pour créer un fond qui puisse, avec d'autres ressources, permettre d'ériger un jour un hospice définitif, plus important, plus en harmonie avec les besoins de la population.

Nous lui adressons encore ici nos remerciements, ainsi qu'à toutes les personnes qui par des dons et des largesses contribuent à faciliter cette œuvre. Des troncés déposés dans les hôtels, sociétés et estaminets continuent de fournir des ressources à l'orphélinat.

Un arrêté de la députation du 2 avril 1869, a accordé à la société des Dames de Charité, établie à Lierre, l'autorisation d'ouvrir une exposition, suivie de loterie, composée d'objets d'art et d'agrément, pour en affecter le produit à l'assistance des familles pauvres, patronnées par la dite société.

L'exposition a été ouverte le premier septembre dernier dans une salle de l'hôtel-de-ville que l'administration communale a mise à cet effet à la disposition de la société.

Le prix des actions à émettre est fixé à 50 centimes.

L'exposition sera clôturée le 1 décembre et le tirage au sort des objets exposés aura lieu dans la huitaine qui suivra le jour de la clôture.

SECTION X

Service médical

Depuis notre dernier rapport un pharmacien, le sieur Van der Wee, Auguste, est décédé.

La D^{lle} Peeters, sage femme, a quitté la ville.

TITRE CINQ

CULTE

SECTION I

Culte catholique

§ 1

Clergé

M^r Luyten, vicaire, a été nommé curé à Merchtem. Il a été remplacé dans ses fonctions par M^r Adriaenssen, bachelier en droit canon de l'université de Louvain.

M^r l'abbé Claes, chapelain de l'église de l'ermitage, est décédé à Lierre le 10 novembre dernier. Le défunt jouissait d'une grande popularité et a laissé d'unanimes regrets. M. Claes, comme nous l'avons rappelé dans le temps, a construit à ses frais la gracieuse tour de l'église de l'ermitage, qui était sa propriété.

§ 2

Traitements et suppléments de traitements

Sans observations.

§ 3

Églises et presbytères

Les travaux de restauration de l'église se poursuivent activement. Pendant l'exercice écoulé la façade du jubé

du côté du chœur a été restauré, les cloisons des stalles ont été enlevées; par ce travail le chœur est agrandi et il est ouvert du côté des bas côtés.

Le conseil de fabrique croit que pour compléter la restauration du chœur, le maître-autel d'un style différent de l'église, devrait être enlevé et remplacé par un autel ogival; la commission des monuments s'est opposée à l'exécution de ce travail.

Les travaux de débadigeonnage de la nef et des bas côtés de la nef sont repris. Les autorités supérieures n'ont pas accordé de subside pour ce travail, la fabrique en supportera donc seule les frais.

Il en est autrement des travaux de restauration aux fenêtres qui s'exécuteront avec l'intervention financière de la province et du gouvernement.

Les restaurations les plus urgentes pourront, grâce à cette intervention, être exécutées dans un délai de 6 ans.

Le classement des archives, grâce au zèle de M^r Ernest Mast, est presque achevé.

La bibliothèque s'est enrichie de la *chronologia abbatie de Nazareth*, don de M^r J. B. Van Aertselaer. Le conseil a exprimé sa reconnaissance au donateur.

§ 4

Fabriques d'églises

ÉGLISE DE S^t GOMMAR

CONSEIL DE FABRIQUE

Conformément au décret du 30 décembre 1809, le conseil a procédé dans sa séance du mois d'avril à l'élection de son président et de son secrétaire.

M. Hellemans, François, a été élu président et M. Van Cauwenbergh, Florent Auguste secrétaire.

BUREAU DES MARGUILLIERS

Dans la même séance le conseil a réélu M. Notelteirs membre sortant en qualité de marguillier.

Le bureau des marguilliers s'est constitué en élisant MM. Lambrechts, président, Cools-Van den Brande, trésorier et Notelteirs, secrétaire.

ÉGLISE DE S^{te} MARGUERITE

CONSEIL DE FABRIQUE

M. Verbeeck, Jean Joseph, membre sortant, a été réélu.

MM. Crabbé, P. A., président et Adriaenssens, P., secrétaire, sont réélus par le conseil.

BUREAU DES MARGUILLIERS

MM. Verbeeck, J. J., président, Adriaenssens, P., secrétaire et Van Reusel, J. G., trésorier, sont également réélus.

§ 5

Comptabilité

Conformément à l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809, les comptes des fabriques des différentes églises, ainsi que celui de la congrégation des Sœurs Noires, pour l'exercice 1868, ont été déposés à l'hôtel-de-ville.

Ils présentent les résultats suivants :

A. ÉGLISE DE S^t GOMMAR

Recettes ordinaires	fr. 30218,29
Recettes extraordinaires	” 5599,08
	<hr/>
Total.	fr. 35817,37
Dépenses ordinaires	fr. 24863,84
Dépenses extraordinaires	” 10401,88
	<hr/>
Total.	fr. 35265,72
Solde boni.	” 551,65

B. ÉGLISE DE L'ERMITAGE

Les renseignements ne nous sont pas parvenus.

C. ÉGLISE DE S^{te} MARGUÉRITE AU BÉGUINAGE

Recettes	fr. 3253,66
Dépenses	” 3227,64
	<hr/>
Excédant.	fr. 26,02

D. ÉGLISE DE S^t AUGUSTIN

(CONGRÉGATION DES SOEURS NOIRES)

Recettes	fr. 1150,02
Dépenses	” 7880,40
	<hr/>
Deficit.	fr. 6730,38

§ 6

Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques

Sans observations.

§ 7

Legs et donations

L'autorité supérieure est en ce moment saisie d'une demande en approbation de la donation faite par M^r et M^{me} De Pooter-Vervoort à la fabrique d'église S^t Gommar d'un bâtiment sis à Lisp, pour servir de chapelle aux habitants de ce hameau.

§ 8

Acquisitions, aliénations échanges

Néant.

§ 9

Remboursement et emploi de capitaux

Néant.

Contentieux

§ 10

Néant.

§ 11

Couvents et corporations religieuses.

Nous avons dit dans notre dernier rapport que l'association des Sœurs Noires avait sollicité l'autorisation d'aliéner quelques biens, pour pourvoir aux frais de reconstruction des bâtiments de leur couvent.

Cette demande a donné lieu à l'examen de la question, si l'association des Sœurs Noires pouvait être considérée comme ayant une existence légale.

Le gouvernement a résolu cette question négativement, par le motif que les Sœurs Noires ne portent pas de secours à domicile aux indigents, ou ne sont pas em-

ployées à la desserte d'un des hôpitaux de la ville et qu'ainsi elles ne se vouent pas aux œuvres déterminées par l'art. 1 du décret du 18 février 1809.

Le gouvernement a partant considéré comme non avenu l'arrêté royal du 21 octobre 1821, qui avait reconnu la congrégation des Sœurs Noires, et il n'a donné aucune suite à la demande d'aliénation des biens qui lui avait été adressée.

L'association des Frères Alexiens a reçu jusqu'ici dans son établissement des aliénés et des pensionnaires volontaires. Un arrêté du 10 décembre dernier a décidé qu'à l'avenir il ne pourrait plus être reçu d'autres pensionnaires que des aliénés dans les asyles destinés à ces malheureux; les Frères Alexiens ont été, à la suite de cet arrêté, appelés à faire leur choix entre les aliénés et les pensionnaires volontaires; ils ont opté pour les derniers et partant leur établissement cesse d'exister comme maison d'aliénés.

SECTION III

Cimetières

Rien de nouveau à mentionner.

TITRE SIX

INSTRUCTION PUBLIQUE

SECTION I

Enseignement primaire

§ 1

École primaire supérieure

Néant.

§ 2

Écoles primaires et communales

L'école d'application annexée à l'école normale de l'état, comptait au 31 décembre 1868 490 élèves.

Les enfants pauvres du sexe masculin, reçoivent l'instruction gratuite dans cet établissement auquel la ville accorde un subside de fr. 2628,50 et auquel elle fournit les locaux. Le mobilier de l'école appartient à l'état.

Les locaux ne suffissent plus aux besoins actuels de l'école.

L'école gratuite communale des filles a été fréquentée pendant l'année scolaire 1868-1869 par 370 élèves.

Le personnel enseignant se compose actuellement de *M^{lle} Van In*, institutrice directrice, et de *M^{lles} Sleenckx, Van Thielen, Woumans, Tysmans, De Laet et Arras*; les deux dernières sont chargées de l'enseignement de la broderie.

Le programme de l'enseignement n'a pas subi de changement.

Une distribution de prix a clôturé l'année scolaire 1868-1869. Comme par le passé des livrets de la caisse d'épargne ont été accordés aux élèves les plus méritantes.

Une élève de l'école, désirant se vouer à l'enseignement, s'est présentée cette année pour subir son examen d'admission comme élève institutrice et elle a parfaitement réussi; par arrêté ministériel du 9 septembre dernier, elle a été admise et elle suivra les cours de la première année d'études à l'école normale d'institutrices à Hérenthals.

L'école *extra-muros* comptait au 31 décembre dernier 185 élèves inscrits, 92 garçons et 93 filles; de ces 185 171 fréquentaient régulièrement les classes.

A la fin de l'année scolaire 1868-1869, il y avait 187 élèves inscrits, dont 94 garçons et 93 filles. 172 fréquentaient alors régulièrement les classes.

Il résulte de ce qui précède qu'à la différence de ce qui a ordinairement lieu dans les écoles des campagnes, notre école *extra-muros* a été pendant l'été fréquentée par un aussi grand nombre d'élèves que pendant l'hiver.

Le programme des matières enseignées est celui adopté pour les écoles communales en général.

La conduite et le zèle du personnel dirigeant et enseignant de toutes nos écoles communales, ne laissent rien à désirer.

Les élèves se distinguent en général par leur application; l'état sanitaire a été des plus satisfaisants.

§ 3

Écoles primaires privées

a. SUBSIDIÉES

Néant.

b. NON SUBSIDIÉES

Lierre compte six écoles non subsidiées qui sont fréquentées par des élèves payants.

Une de ces écoles pour les enfants du sexe masculin, contient 171 élèves.

Trois écoles pour jeunes filles contiennent 391 "

Les deux écoles restantes sont fréquentées par des enfants des deux sexes et leur nombre s'élève à 157 "

TOTAL. 709 "

Le chiffre de l'année dernière montait à 701 "

Il y a donc une augmentation de 8 "

c. ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

La commune n'a pas d'école adoptée. 120 Filles pauvres recevaient au 31 décembre dernier, l'instruction gratuite chez les pauvres Claires.

§ 4

Écoles gardiennes

Voir ce qui a été dit à la section VIII, titre quatre.

§ 5

Écoles d'adultes

Trois écoles d'adultes ont été créées depuis notre dernier rapport.

Une école intra-muros pour les adultes du sexe masculin.

Une école intra-muros pour les filles.

Et une école extra-muros pour les garçons.

Le principe de la gratuité des cours a été admis sans exception pour chacune de ces écoles.

Les écoles de l'intra-muros ont été ouvertes le 6 décembre 1868; celle de l'extra-muros qui existait déjà en partie comme école payante du soir a été ouverte comme école d'adultes le 7 décembre suivant.

Le personnel enseignant de l'école intra-muros pour garçons se compose de trois professeurs de l'école normale, MM. Sleenckx, Van Hoeck et Peersman et de deux professeurs de l'école moyenne, MM. Vercammen et Delpire. Les cours se donnent dans les locaux de l'école d'application que le gouvernement a mis à cet effet à la disposition de l'autorité locale.

Les leçons pour les filles adultes sont données par la directrice et deux institutrices de l'école communale des filles, M^{lles} Van In, Sleenckx et Van Thielen, au local même de cette école. Le sieur Sneyers, instituteur primaire à l'école extra-muros, donne au local de cette école l'instruction aux adultes de l'extra-muros.

Dès que l'ouverture des écoles a été portée à la connaissance du public, les demandes d'admission ont afflué; elles ont de beaucoup dépassé notre attente.

334 Élèves se sont fait inscrire pour l'école des garçons d'intra-muros, 205 pour l'école des filles et 51 pour l'école d'extra-muros.

Le classement des élèves d'après le degré de leur instruction présentait une grande difficulté, principalement pour l'école intra-muros des garçons, par suite du nombre considérable des élèves qui s'étaient présentés et qui étaient presque tous inconnus aux professeurs. Cette difficulté était moindre pour les deux autres écoles qui se composaient en grande partie d'anciens élèves de ces établissements.

Parmi les élèves, plusieurs n'avaient reçu aucune instruction antérieure, quelques-uns, qui avaient préma-

turement quitté l'école primaire, avaient entièrement oublié ce qu'ils avaient appris autrefois, d'autres savaient lire imparfaitement, d'autres lire et écrire; toutefois l'instruction que possédaient les plus avancés n'a pas permis d'exécuter en son entier le programme adopté par le gouvernement pour les divisions supérieures.

Les élèves étaient tous animés d'un désir sérieux de s'instruire et de tirer le plus grand profit possible des leçons qu'ils recevaient. Leur conduite n'a rien laissé à désirer.

Nous pouvons dès à présent assurer que ces établissements sont destinés à produire un bien immense parmi notre population.

Nous adressons nos remerciements à tous les membres du personnel enseignant de nos trois écoles, le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés pour surmonter les difficultés nombreuses que présentait l'organisation d'un enseignement tout nouveau, le discernement dont ils ont fait preuve en donnant de l'attrait à leurs leçons et en tenant leur enseignement au niveau de l'intelligence et du savoir des différents élèves dont se composait leur auditoire, méritent tous nos éloges.

§ 6

Écoles dominicales

Une école dominicale dirigée par les Ursulines, comptait au 31 décembre dernier, environ 300 filles.

RÉSUMÉ

Il résulte des indications qui précèdent, que le chiffre des élèves qui recevaient, au 1^r janvier dernier, l'instruction primaire dans les différentes institutions de notre ville, s'élevait comme suit :

ÉLÈVES PAYANTS		
Garçons		268
Filles		482
ÉLÈVES NON PAYANTS		
a. Écoles primaires		
Garçons		564
Filles		562
b. Écoles dominicales		
Filles		300
TOTAUX.		832 1344

RÉCAPITULATION

Garçons	832
Filles	1344
Total général des enfants qui reçoivent l'instruction primaire dans les écoles	2176

Dans ce nombre ne sont pas compris les élèves qui reçoivent l'instruction primaire dans la section préparatoire de l'école moyenne, qui comprenait au 1^r janvier dernier 170 élèves, ni les enfants de l'école gardienne, dont le chiffre montait à la même époque à 275, ni les adultes dont les trois écoles contenaient ensemble 690 élèves.

§ 7

Écoles d'industrie, d'arts et métiers d'apprentissage.

Voir rapports précédents.

§ 8

Écoles et cours normaux

Voir rapports précédents.

§ 9

**Personnel de l'enseignement, traitement des instituteurs
Conférences. — Caisse de prévoyance**

Sans observations particulières.

§ 10

Bâtiments d'écoles

Les bâtiments des différentes écoles devraient être agrandis; ils ne sont plus en rapport avec les besoins de la population.

La nécessité de la construction d'une école au faubourg de Lisp se fait de plus en plus sentir.

§ 11

Subsides en faveur de l'enseignement primaire

Les subsides suivants ont été accordés en 1868

- | | | |
|---|-----------|-----------|
| 1° Par l'état au profit de l'école gardienne | fr. | 500,00 |
| 2° Par la province pour le même objet | » | 500,00 |
| 3° Par l'état pour subvenir aux besoins de l'instruction primaire | | » 8000,00 |

SECTION II

Enseignement moyen

Les cours de l'école moyenne ont été fréquentés par 170 élèves pendant l'année scolaire 1868-1869.

Les différentes classes comptaient, savoir :

La section préparatoire . . .	129
L'école moyenne.	33
Les cours d'humanités . . .	8

Total. 170 élèves

Les matières du programme des études ont été enseignées avec succès; les progrès réalisés sont très satisfaisants.

Le directeur et les professeurs se sont parfaitement acquittés de leurs devoirs.

La conduite des élèves a été bonne.

M. Walraevens, professeur de religion et de morale, ayant été nommé vicaire, a été remplacé dans ses fonctions par M. Van den Plasse, prêtre catholique du diocèse de Malines.

Une entente parfaite existe entre le directeur et les professeurs.

Le bureau administratif a subi une perte regrettable dans la personne de M. le comte Amedée de Marnix, dont nous avons mentionné le décès au titre deux, section première du présent rapport.

M^r de Marnix a été remplacé par M^r F. De Pooter-Van de Velde, conseiller communal et banquier en notre ville.

SECTION III



Enseignement supérieur

Néant.

SECTION IV



Écoles spéciales

Néant.

TITRE SEPT

BEAUX-ARTS, SCIENCES ET LETTRES

SECTION I

Beaux-arts; académie des beaux-arts. —
Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, &
Musée. — Collections particulières. —
Expositions d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. —
Écoles et sociétés musicales et dramatiques. —
Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques

L'enseignement continue à se développer dans notre école de dessin et d'architecture. Dans la classe de dessin, un nouveau cours de dessin d'après plâtre (torse) a été introduit.

Dans la classe préparatoire on a organisé une troisième division pour les élèves qui ne fréquentent que le dimanche. C'est surtout dans l'intérêt des jeunes gens, appartenant à des communes éloignées, que cette mesure a été prise; ces derniers se trouvent le plus souvent dans l'impossibilité de concourir avec des élèves qui peuvent tous les jours fréquenter les cours.

Pendant l'hiver de 1868-1869 les cours ont été fréquentés par 407 élèves, dont 92 appartenaient à des communes rurales; 40 élèves fréquentaient la classe d'architecture.

Les cours d'été ont été fréquentés par 153 jeunes gens, dont 94 des communes rurales; 31 appartenaient à la classe d'architecture.

On voit que pendant les cours d'hiver les jeunes gens

de la ville sont les plus nombreux, tandis qu'en été ceux des campagnes l'emportent en nombre. Il en résulte, comme déjà nous avons eu l'occasion de le faire remarquer, que l'école de dessin et d'architecture de Lierre présente un caractère d'intérêt provincial autant que d'intérêt local, elle profite autant aux jeunes gens des communes rurales de la province qu'à ceux de notre localité.

Voici la nomenclature des villages, qui envoient des élèves à notre école :

Beersel	2	REPORT.	72
Berlaer	8	Konings-Hoyckt	1
Bevel	2	Linth	3
Bouchout	8	Norderwyck	1
Broechem	2	Oeleghem	2
Contich	16	Putte	4
Duffel	20	Ranst	4
Gheel	1	Santhoven	4
Grobbendonck	1	Vorsselaer	1
Hallaer	1	Waerloos	1
Heyst-op-den-Berg.	8	Wiekevorst	1
Herenthout	3		
	<hr/>		
A REPORTER	72	TOTAL.	94

Le directeur et les professeurs rivalisent de zèle pour faire progresser l'école. Le jury, chargé d'examiner les concours de 1868, a donné les éloges les plus flatteurs tant à l'enseignement qu'aux ouvrages des élèves, qui ont été soumis à son examen. Sur sa proposition, six médailles royales ont été accordées à notre école.

L'année dernière nous avons mentionné le succès obtenu à l'académie royale des beaux-arts à Anvers, par l'élève Auguste Van Engelen, qui venait de quitter notre

école. Ce jeune homme a eu cette année un succès plus éclatant encore; il a remporté le prix d'excellence dans l'enseignement moyen de la classe de dessin, et il est à remarquer qu'il a été proclamé le premier dans huit branches sur neuf qui composaient l'enseignement moyen et que dans la neuvième branche il a obtenu le second prix. Un tel succès ne se rencontre que rarement, et si notre jeune compatriote continue à marcher dans la même voie, il fera un jour comme artiste honneur à sa ville natale.

Outre Van Engelen, nous rencontrons encore parmi les lauréats de l'académie royale d'Anvers, plusieurs autres anciens élèves de notre école, notamment Joseph Van Riel, de Duffel, qui a obtenu le prix d'excellence dans l'enseignement moyen de la classe d'architecture; François Van Tongerlo, de Lierre, qui a remporté le second prix d'excellence dans la troisième division, même classe, et Henri Van Nooten, qui a obtenu plusieurs nominations dans l'enseignement supérieur, même classe.

L'état et la province ont continué à nous accorder des subsides en faveur de l'école. Le subside de l'état s'est élevé à fr. 1000,00.

Celui de la province à fr. 300,00.

Un arrêté royal du 10 juillet dernier détermine les conditions aux quelles sera subordonnée à l'avenir l'intervention pécuniaire de l'état dans les dépenses des académies et des écoles de dessin.

Elles consistent dans les suivantes : 1° l'approbation des programmes de l'enseignement, des règlements, des budgets et des comptes; 2° l'inspection; 3° la participation aux concours généraux et aux expositions organisées par le gouvernement.

La commission administrative, sur l'avis unanime des

professeurs de l'école, a décidé d'adhérer à ces conditions.

La commission administrative se plaint de l'exiguïté de ses locaux; il en est de l'école de dessin comme de nos autres établissements d'instruction publique, leurs locaux ne répondent plus au grand nombre des élèves qu'ils doivent recevoir et il sera nécessaire de pourvoir à leur agrandissement.

SECTION II

Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques
— Bibliothèques. —
Autres établissements scientifiques et littéraire.

A commencer du premier dimanche de septembre 1868 jusqu'au 20 mai dernier, la bibliothèque populaire a prêté pour la lecture à domicile, 8090 volumes, donc 572 de plus que l'année dernière.

Ces prêts ont eu lieu comme suit :

Au mois de	septembre 1868,	401	volumes.
"	octobre	" 603	"
"	novembre	" 1008	"
"	décembre	" 1140	"
"	janvier 1869,	1380	"
"	février	" 1193	"
"	mars	" 1080	"
"	avril	" 1010	"
"	mai	" 275	"
	Ensemble	8090	volumes.

Les livres prêtés se composaient comme suit :

Narrations, romans, descriptions de voyage.	7020
Histoire	880
Sciences naturelles	112
Autres sciences	78
	<hr/>
Total.	8090

En outre le local de la bibliothèque a été assidument fréquenté, principalement le dimanche, par de personnes venant lire les feuilles périodiques et autres ouvrages qui ne sont pas destinés à la lecture à domicile.

La commission administrative constate avec satisfaction que les livres prêtés sont scrupuleusement restitués et qu'ils sont généralement rendus en bon état de conservation.

Si le goût des ouvrages sérieux se développe lentement au moins y-a-t-il progrès.

La bibliothèque possède actuellement 2274 ouvrages et 3739 volumes, il y a donc sur l'année dernière une augmentation de 98 ouvrages et de 167 volumes.

Le gouvernement continue ses envois de livres pour la bibliothèque.

Le buste du poète J. F. Willems se trouve aujourd'hui placé au local de la bibliothèque. C'est un don que son frère M^r J. B. Willems, ancien professeur à l'athénée de Tournai, a fait à la ville de Lierre, où le célèbre littérateur flamand a passé sa première jeunesse et où il a reçu sa première éducation.

TITRE HUIT

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

SECTION I

Commission médicale

Rien de nouveau à mentionner.

SECTION II

Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes

Voir ce qui a été dit à ce sujet titre quatre, section X.

SECTION III

Conseil de salubrité

Voir les rapports précédents.

SECTION IV

Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés

Sans observations.

SECTION V

État sanitaire

L'état sanitaire de notre population n'a jamais été aussi satisfaisant qu'il ne l'est en ce moment.

Au printemps dernier le typhus a visité notre localité et y a fait plusieurs victimes. C'est surtout dans les environs de la rue Droite que la maladie a régné. On attribue la cause du mal aux bras de la rivière qui se trouvent dans le voisinage.

Une commission a été nommée au sein du conseil pour examiner l'état de nos cours d'eau intérieurs et faire un rapport sur les mesures à conseiller dans l'intérêt de leur amélioration.

SECTION VI

Vaccine

Les vaccinations se font avec zèle et régularité; leur nombre s'est élevé en 1868 à 320.

Le conseil a alloué une somme de 200 fr. en faveur des vaccinations gratuites.

SECTION VII

Prostitution

Sans observations.

SECTION VIII

Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges —
Chantier d'équarrissage

L'insuffisance du matériel employé pour l'enlèvement des boues et immondices est souvent un obstacle à ce que les rues soient tenues dans l'état de propreté que nous désirerions leur donner. Nous devons cependant observer que la ville de Lierre peut, sous le rapport de la propreté des rues, soutenir la comparaison avec la plupart des autres localités.

SECTION IX

Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière

Nous avons parlé ailleurs des assainissements, résultant de l'élargissement de la rue de l'école et de sa jonction à l'Allée des Dominicains, ainsi que de l'élargissement de la ruelle dite Waterpoortstraatje.

Nous nous plaisons à constater ici que dans les derniers temps les habitations affectées à la classe ouvrière ont subi de grandes transformations; des quartiers nouveaux ont été établis et une quantité considérable d'habitations ouvrières, ayant de l'air et de l'espace, y ont été construites. C'est vers ces habitations que se porte la classe ouvrière de préférence aux bouges petits et insalubres qu'elle était réduite jadis à habiter presque exclusivement; les propriétaires de ces derniers s'appliquent du reste généralement à les améliorer pour ne

pas les voir abandonner, de manière que leur nombre se restreint de plus en plus.

Nous constatons d'un autre côté avec satisfaction que des habitudes de propreté se propagent de plus en plus parmi la classe ouvrière qui contribuent dans une forte proportion à l'assainissement des habitations.

SECTION X

—
École de natation

Voir les rapports précédents.

SECTION XI

—
Bains et lavoirs publics

Voir les rapports précédents.

SECTION XII

—
Enseignements et exercices gymnastiques

Voir les rapports précédents.

SECTION XIII

—
Inhumations. — Maisons mortuaires

Voir les rapports précédents.

SECTION XIV

Sinistres et accidents

(orages, grêles, inondations, incendies, etc.)

Depuis des années nous n'avons eu à constater à Lierre un incendie aussi effrayant que celui qui a éclaté le 15 juin dernier dans l'huilerie à vapeur du sieur Verhoeven, rue d'Anvers. Cet incendie prit en peu de temps de si vastes proportions que l'on a dû se borner à sauver les propriétés voisines; l'usine avec les marchandises qu'elle contenait est devenue la proie des flammes.

Dans la nuit du 30 au 31 janvier un autre incendie s'était déjà déclaré dans la même usine, mais par la promptitude des secours on avait pu s'en rendre maître, avant que des dégats importants n'eussent été occasionnés.

Outre ces sinistres nous avons eu le 27 juin à constater la destruction par le feu d'une charette chargée de foin, à l'Allée des Dominicains.

Enfin le 31 juillet deux habitations sises hors la porte de Malines, occupées par des ouvriers cultivateurs, ont été réduites en cendres; le feu avait achevé son œuvre de destruction avant que les pompes à incendie ne purent arriver sur les lieux.

Nous ignorons quelles ont été les causes de ces différents incendies.

TITRE NEUF

SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS

SECTION I

Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements

Aucune mutation n'a eu lieu dans le personnel de la police.

Nous continuons à donner nos éloges au commissaire de police qui remplit ses fonctions avec intelligence, à l'inspecteur qui s'acquitte de ses devoirs à notre pleine satisfaction et aux agents qui en général se conduisent convenablement.

SECTION II

Arrestations, crimes, délits et contraventions

Depuis le premier septembre 1868, jusqu'à la date correspondante de l'année 1869 les procès-verbaux suivants ont été dressés :

Contraventions concernant la fermeture des cabarets	4
” ” les cours d'eau . . .	1
” ” les bâtisses . . .	1
” ” l'attelage des chiens .	7
” ” les promenades publiques	2
	<hr/>
A reporter.	15

	Report	. 15
Contraventions concernant les urinoirs		6
" " les vidanges		3
" du chef de tapage nocturne		12
" du chef d'emploi d'armes à feu		8
Contraventions diverses		19
Injures simples		14
" graves.		6
Calomnies.		11
Coups volontaires		17
" et blessures		12
Domages causés aux propriétés mobilières d'autrui.		23
Délits de maraudage		5
Mendicité et vagabondage		6
Vols simples		13
Escroqueries		7
Attentat à la pudeur		1
Outrage aux mœurs		3
Abus de confiance		4
Rebellion		6
Outrages envers les agents de la force publique.		3
Désertion militaire et vente d'effets		7
Exposition d'enfant		1
Homicide volontaire par imprudence ayant causé la mort		1
Crime d'avortement.		1
" d'infanticide		1
" d'assassinat		1
Incendies accidentels		4
Suicides au moyen d'armes à feu.		2
" par submersion ou mort accidentelle		3
Bris de clôture		4
	Total.	214

SECTION III

Sinistres et accidents. — Suicides

Voir le tableau qui précède ainsi que la section XIV, titre huit.

SECTION IV

Actes de courage et de dévouement

Par arrêté royal du 15 septembre 1869, des récompenses ont été décernées aux personnes suivantes pour des actes de courage, de dévouement et d'humanité qu'elles ont posés à Lierre.

Au sieur DE POOTER, François Xavier Gommar, banquier et conseiller communal à Lierre, la médaille de 1^{re} classe.

Au sieur VAN OCKELYEN, Jacques, maître maçon, la décoration civique, croix de 2^e classe.

Aux sieurs VAN DER KUYLEN, Gommar Henri, maçon et GERMAIN, Pierre, ramoneur, la médaille de 1^{re} classe.

Au sieur GOLDSTEIN, Gustave, sellier, la médaille de 3^{me} classe.

Aux sieurs VAN HOECKE, Louis, chauffeur-mécanicien, SLOOTMAEKERS, François Louis, architecte communal, STROOBANTS, Pierre François, plombier et CHARLE, Oscar Prosper, inspecteur de police, la médaille de 2^{me} classe.

Aux sieurs WEMANS, Désiré, sergent-major au 3^{me} régiment de chasseurs à pied, DE PRET, Émile, sergent-major au 2^{me} régiment de ligne, KUPFFERSCHLAEGER, Lucien, François Ferdinand, caporal, VALCKE, Édouard, soldat au 8^{me} régiment de ligne en garnison à Lierre, et VAN HOEYE, Michel, colporteur, la médaille de 3^m. classe.

Quatre de ces personnes ont été invitées à se rendre à la distribution solennelle qui a eu lieu à Bruxelles le vendredi 24 septembre 1869, pour y recevoir les récompenses qui leurs étaient décernées par le gouvernement.

Les autres recevront leurs insignes par l'intermédiaire de l'administration communale; la remise se fera en séance publique.

SECTION V

Prison et maison de dépôt municipale

Voir les rapports précédents.

SECTION VI

Secours contre l'incendie

Les derniers incendies ont prouvé que notre matériel d'incendie se trouve dans de bonnes conditions.

SECTION VII

—

Passe-ports

Il a été délivré dans le courant de l'année 1868, 3 passe-ports pour l'intérieur, 2 demandes en obtention de passe-ports pour l'étranger ont été faites pendant la même année.

SECTION VIII

—

Livrets des ouvriers et des domestiques

Il a été délivré pendant l'année 1868, 106 livrets d'ouvriers.

SECTION IX

—

Bureaux de placement

Néant.

SECTION X

—

Affichage. — Crieurs publics

Voir les rapports précédents.

TITRE DIX

GARDE CIVIQUE. — MILICE. — GARNISON

SECTION I

Garde civique

Voir les rapports précédents.

SECTION II

Milice

139 Miliciens ont été inscrits pour le tirage au sort de la levée de 1869 et le contingent assigné à notre ville à été de 37 hommes, dont 34 appartiennent au contingent actif et 3 au contingent de réserve.

Le conseil de milice, siégeant à Malines, a prononcé 12 exemptions définitives, savoir :

- 4 Pour défauts corporels.
- 4 Pour frères congédiés du service.
- 4 Pour défaut de taille.

31 Miliciens ont été ajournés par le conseil de milice; parmi ce nombre 16 appartiennent à des classes antérieures; voici les motifs de leur exemption :

Défauts corporels	3
Frères au service.	12
Défaut de taille	2
Faiblesse de constitution	3
Enfants uniques	2
Soutiens de veuves	2
Militaires en activité de service	6
Fils uniques, soutiens de parents	1

Un milicien a interjeté appel contre la décision du conseil de milice qui le désignait pour le service; cet appel a été reçu par la députation et le milicien exempté définitivement.

Deux miliciens ont réclamé contre des décisions prises par le conseil de milice de Malines, exemptant pour une année deux autres miliciens; un de ces appels a été reçu et le milicien désigné pour le service; l'autre décision a été maintenue par la députation.

Le commandant provincial a renvoyé un milicien devant la députation permanente en vertu de l'art. 161 de la loi du 8 janvier 1817; celui-ci a été exempté pour une année.

Aucune demande en licenciement n'a été faite en vertu de l'article 21 de la loi du 8 janvier 1817.

Sur 139 miliciens inscrits, 87 savent lire, écrire et calculer, 24 savent lire et écrire, 28 sont complètement illettrés.

SECTION III

Garnison : Casernement. — Logements militaires

Aucune mutation n'a eu lieu dans la garnison.

Pendant l'année 1868 des logements chez l'habitant ont été fournies à 12 officiers et à 2262 sous-officiers et soldats.

TITRE ONZE

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES

SECTION I

Contributions foncières

§ 1

Cadastre

Le revenu cadastral de toutes les propriétés bâties et non bâties de la ville s'élevait en 1868 à fr. 667316,77.

§ 2

Contingent

Le contingent de la contribution foncière pour l'exercice 1867, divisé en 1159 articles, a été établi au profit de l'état à la somme de . . . fr. 44496,21

EN CENTIMES ADDITIONNELS

A. Au profit de la province à . . .	5339,54
B. Au profit de la commune . . .	11569,01
Total. . .	<hr/> 61404,76

Les centimes additionnels, *au profit de l'état*, ont été supprimés et le produit en a été cumulé avec le principal à partir de l'année 1868.

Il est à remarquer qu'à commencer de la même année l'impôt foncier assis sur les propriétés bâties et non bâties de la ville de Lierre a subi un dégrèvement de fr. 5901,90.

SECTION II

Contribution personnelle

§ 1

Nombre des imposés

Les articles soumis à la contribution personnelle, qui ont été portés sur les différents rôles de 1868, s'élèvent à 1476.

§ 2

Montant des rôles

Principal fr. 33968,69

CENTIMES ADDITIONNELS

A. Au profit de l'état fr. 3396,87

B. Au profit de la province " 4076,24

C. Au profit de la commune. " 8492,16

Total. " 49933,96

§ 3

Valeur locative

Cette base figure dans le principal de la contribution personnelle, citée plus haut, pour . . . fr. 9121,48

§ 4

Portes et fenêtres

Les portes et fenêtres pour " 12824,51

A REPORTER. fr. 21945,99

	REPORT	fr. 21945,99
	§ 5	
	Foyers	
Les foyers pour		3127,64
	§ 6	
	Mobilier	
Le mobilier pour		5125,54
	§ 7	
	Domestiques	
Les domestiques pour		2657,42
	§ 8	
	Chevaux	
Les chevaux	{ de luxe pour	303,00
	{ autres.	809,10
	Total.	fr. 33968,69

SECTION III

Contribution des patentes

§ 1

Nombre et classement des patentables

Les rôles des patentes pour l'exercice 1868 comprennent 1240 articles.

§ 2

Montant des rôles

Le chiffre en principal des rôles des patentes pour l'exercice 1868, s'élève à . . . fr. 10435,32

CENTIMES ADDITIONNELS

A. Au profit de l'état	»	1042,21
B. Au profit de la province	»	313,01
C. Au profit de la commune.	»	1042,22
Total		<hr/> fr. 12832,76

SECTION IV

Droit de consommation

Le droit de débit en détail des boissons alcooliques s'est élevé en 1868 à fr. 3385,00, représentant 221 débitans.

SECTION V

Débit de tabac

Le droit du débit de tabac s'élève à fr. 886,50; les articles du rôle s'élèvent à 64.

SECTION VI

—
Accises

Les droits d'accises, perçus en notre ville pendant l'année 1868, s'élèvent à fr. 377332,69

Repartis comme suit :

Sur le sel	fr. 115085,00
” le vin	” 6613,08
” l'eau-de-vie indigène	” 113379,98
” liquides alcool. distillés à l'étranger.	” 00,00
” les bières	” 40780,08
” le vinaigre	” 3499,20
” le sucre de cannes	” 00,00
” le sucre de betteraves	” 97975,35
Total.	” 377332,69

SECTION VII

—
Impôt communal et provincial sur les chiens

La quote-part de la ville pour l'exercice 1868 n'a pas encore été fixée par la députation.

Elle s'élevait pour l'année 1867 à la somme de fr. 502,77.

SECTION VIII

—
Dègrèvements

3 Réclamations contre l'assiette des différentes contributions ont été faites pendant l'année 1868, savoir :

2 En matière de contribution foncière et 1 en matière de patentes.

TITRE DOUZE

TRAVAUX PUBLICS

SECTION I

Personnel et organisation du service

Sans observations.

SECTION II

Gronde et petite voirie

La chaussée de Lierre à Linth a été repavée sur une étendue de 1400 mètres carrés et celle de Lierre à Berlaer sur une étendue de 800 mètres carrés.

Les chemins de terre, se trouvant sur notre territoire, reçoivent périodiquement des réparations qui les tiennent dans un bon état de viabilité.

§ 1 et 2

Plans généraux et spéciaux d'alignement. — Nivellement.

Nous avons parlé au titre deux, section VIII, § 3, des nouveaux alignements qu'ont reçus les rues de l'École et du Waterpoortstraatje. L'alignement de la rue Verte a été aussi partiellement modifié du côté de la rue de l'École.

Une partie de la rue de Lisp qui avoisine le rempart des chartreux a obtenu un nouveau nivellement par suite des travaux d'exhaussement que le gouvernement y a exécutés. On sait que la rue de Lisp fait dépendance de la grande route de Lierre à Oostmalle sur une largeur de 7 mètres pour laquelle elle appartient à l'état.

Les accotements et trottoirs aboutissant à la partie exhaussée qui appartiennent à la ville devront être mis en rapport avec le nouveau nivellement. Nous nous en occuperons prochainement.

M^r le gouverneur de la province nous a transmis un plan général des alignements que d'après l'administration des ponts et chaussées il conviendrait d'adopter au fur et à mesure des constructions ou reconstructions pour les maisons et propriétés bâties, situées dans la traverse de la ville de Lierre appartenant à la route provinciale par Herenthals vers Gheel.

Le conseil a été d'avis que ce plan ne pouvait dans ses parties essentielles recevoir son application et il a chargé le collège de communiquer ses appréciations au gouvernement provincial et de s'enquérir, si la province se chargerait d'indemniser les propriétaires dont les terrains seraient incorporés dans la voie publique ou qui souffriraient d'autres dommages par suite de l'application du nouveau plan d'alignement.

§ 3

Entretien des rues, pavage

Pendant l'exercice 1868-1869 les travaux suivants ont été faits aux places et rues de la ville :

Exhaussement et repavage à la plaine de l'Ermitage	1503 m. carrés.
” de la rue Waterpoortstraat	764 ”
” de la ruelle du Paradis.	150 ”
” au rempart des Capucins	533 ”
” à la Grande Place.	512 ”
” au rempart des Chartreux	685 ”
” à la ruelle des Chats .	259 ”
” près l'église de l'Ermitage	610 ”
” au Béguinage	260 ”
” à différentes autres rues de la ville par petites parties	286 ”
Total.	5562 ”

L'entretien des rues à été de nouveau entrepris sur adjudication publique, à raison de 9 0/0 de rabais sur les prix du bordereau.

§ 4 et 5

Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics

Un égout et un nouveau trottoir ont été établis rue *Waterpoortstraat*, par suite d'arrangements intervenus entre la ville et l'acquerreur du jardin sis section G N° 274^b du plan cadastral, dont une partie a été incorporée dans la voie publique. (Voir titre deux, section VIII, § 3.)

Il sera nécessaire de construire un égout et de nouveaux trottoirs sur la partie de la rue de Lisp qui a été exhaussée par le gouvernement. (Voir les § 1 et 2 qui précèdent.)

SECTION III

Distribution d'eau potable — Pompes. — Fontaines publiques

Rien de particulier à mentionner.

SECTION IV

Distribution du gaz, éclairage public

Le nombre des becs à gaz s'élève aujourd'hui à 1176; il s'est donc augmenté de 31 depuis notre dernier rapport.

Les recettes pour l'exercice 1868 se sont élevées à	fr. 59541,03
Les dépenses à	» 32996,07
Et l'excédant à	» 26544,96

Une somme de 14000 fr. a été, comme les années précédentes, versée dans la caisse communale.

L'inventaire dressé le 31 décembre 1868 constate que l'usine possédait à cette époque un capital de fr. 30923,18 tant en marchandises soldées qu'en argent comptant.

Les recettes ont tant soit peu diminué, mais d'un autre côté les dépenses ont été moindres, de manière que l'équilibre normal a été conservé.

Le renouvellement des fours de l'usine a été complété.

L'état d'entretien de l'usine ne laisse rien à désirer; nous n'avons que des éloges à donner à notre directeur; les appréciations des nombreux visiteurs de notre usine ne font qu'ajouter à ces éloges.

Lierre est, sinon la première, au moins une des premières villes de la Belgique qui ait établi une usine à gaz à ses propres frais et qui l'ait exploitée pour son propre compte.

Jusqu'ici nous n'avons eu qu'à nous en féliciter; douze années d'expérience n'ont fait que nous confirmer dans l'opinion qu'avec une bonne usine il vaut mieux exploiter soi-même que de confier cette exploitation à une compagnie ou à des entrepreneurs.

SECTION V

Halles et marchés

Mouvement de divers marchés hebdomadaires, pendant l'année 1868 :

Marché aux grains

	QUANTITÉS EXPOSÉES	QUANTITÉS VENDUES
Froment.	6385 hectolitres.	4989 hectolitres.
Seigle.	7061 " "	6597 " "
Sarrasin.	1013 " "	821 " "
Avoine	4473 " "	3628 " "
Totaux. 18932	" "	16035 "

Marché au beurre

Il a été vendu 148775 kilogrammes de beurre en cuvettes; il n'est tenu aucun compte de la vente du beurre en $\frac{1}{2}$ kil. qui se fait aux marchés journaliers.

Marché aux jeunes veaux

Pendant l'année 1868 il a été vendu 15921 jeunes veaux.

Marché au lin

Comme dans toutes les autres localités notre marché à souffert par suite de la non réussite du lin; la bonne et abondante récolte de l'année courante fait prévoir que le marché sera amplement pourvu et qu'il prendra de plus en plus du développement.

Les recettes faites en 1868 pour droits de mesurage, pesage et de place aux marchés journaliers et aux marchés aux grains, se sont élevées comme suit :

Pour le marché aux grains a . . .	fr. 798,55
" au beurre	" 2347,08
" aux jeunes veaux . . .	" 796,05
" journalier	" 1253,61
	<hr/>
Totaux.	fr. 5195,29

SECTION VI

Abattoir

Néant.

SECTION VII

Canaux et rivières. — Curage. — Inondations.

Le projet du gouvernement, d'exécuter un ensemble de travaux, destinés à préserver la ville des inondations, dont nous avons fait mention dans notre rapport précédent, n'a jusqu'ici reçu aucune exécution.

Nous le regrettons vivement; plusieurs rues de la ville ont continuellement à souffrir des débordements de la rivière.

Nous continuerons à faire des démarches près du gouvernement pour qu'il donne suite à son projet et qu'il complète enfin la partie inexécutée des travaux décrétés par la loi de 1858, pour la quelle une somme de 140000 francs est restée dans les caisses de l'état.

Nous avons fait enlever les boues dans plusieurs parties des rivières qui coulent à l'intérieur de la ville.

SECTION VIII

Casernes

Voir ce qui a été dit section III, titre dix.

SECTION IX

Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux

Voir rapport précédent.

SECTION X

Ouvertures de places et de rues nouvelles

Le projet d'établissement d'une rue nouvelle, dont mention a été faite dans notre rapport 1865-1866, a reçu

sa pleine exécution. La rue de l'École est aujourd'hui liée à l'allée des Dominicains par suite de l'incorporation dans la voie publique d'une partie de la propriété que la ville a achetée en 1866 des héritiers Van Loock.

Le terrain incorporé contenait autrefois une partie des bâtiments de l'ancien refuge de l'abbaye de S^t Bernard, appelé de *Abtsherberg*. L'abbé de S^t Bernard avait acquis cette propriété du duc de Brabant; elle fit plus tard partie des biens de l'évêché d'Anvers; déclarée propriété nationale par les lois de la république Française, elle fut comme telle vendue par le gouvernement le 29 Fructidor an VII. Le cahier des charges de la vente porte que ce bien comprenait : « Plusieurs corps de bâtiments » et deux jardins nommés *de Abtsherberg*, ci-devant à « l'usage d'un refuge, situés près la petite Nèthe, consistant en places au rez-de-chaussée, telles que cuisine, » salle, chapelle, petite place à manger et trois autres » places à différents usages, hangar, écurie pour huit » cheveaux, deux pompes, souterrain servant de passage, » deux jardins, trois caves, sept chambres au premier » étage, deux escaliers bâtis en pierre blanche, quatre » chambres au second et huit greniers, dont trois de la » longueur de 104 pieds sur 31 1/2 de large et un autre » de la même longueur sur 23 de large.

» Les jardins, etc. etc. »

De ces importants bâtiments il ne restait plus dans les derniers temps que quelques chétives demeures, habitées par des ouvriers; elles ne conservaient plus aucun vestige de leur ancienne grandeur.

La rue nouvelle qui traverse la propriété susdite a été portée à une largeur de 11 mètres; c'est également à cette largeur minimum qu'est fixée la rue de l'École, dont elle forme prolongement. L'acquisition que la ville

vient de faire de la blanchisserie nommée *het Groen*, dont il a été parlé au titre deux, section VIII, § 3, lui a permis de réaliser cette amélioration.

SECTION XI

Expropriations

Néant.

SECTION XII

Projets d'embellissements et d'assainissements

Voir titre deux, section VIII, § 3 et section X du présent titre.

SECTION XIII

Promenades publiques, boulevards, jardin botanique

Nos promenades publiques sont tenues en bon état. Nous venons de placer près l'ancienne porte d'Anvers à l'entrée de la ville, un vase sortant des ateliers du sieur Rigidiotti, d'Anvers.

SECTION XIV

Constructions particulières; application des règlements
sur la police des bâtiments

Pendant l'année 1868 le collège a approuvé les plans de :

- 8 Constructions sur terrain vierge.
- 5 Reconstructions totales.
- 5 Reconstructions partielles (grosses).
- 13 id. id. (petites).

TITRE TREIZE

INDUSTRIE, COMMERCE, ET AGRICULTURE

SECTION I

Établissements industriels, machines à vapeur,
autorisations accordées. —

Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux —
Enquêtes de commodo et incommodo

Industrie saccharine

La fabrique de sucre a travaillé pendant la période
1868-1869 neuf millions cinq cent mille kilogrammes de
betteraves; le rendement en sucre a été assez favorable,
mais les prix très peu rémunérateurs, ceux-ci ayant

subi une baisse considérable au moment des ventes par suite de l'encombrement de cette marchandise sur le marché.

La pulpe sert aujourd'hui généralement à l'engraissement du bétail; elle est très en faveur et est beaucoup expédiée dans d'autres communes tant par eau que par chemin de fer. Cet aliment sain et nutritif commence à acquérir la confiance des cultivateurs pour ses bonnes qualités; aussi tous les grands éleveurs l'emploient-ils de préférence à d'autres nourritures.

Industrie sétifère

La cherté excessive de la matière première a empêché la fabrication des soieries de prendre plus de développement que les deux années précédentes.

Cependant les tissus pour robes dits *failles* et les satins tramés coton ont été beaucoup demandés.

Depuis quelques années le salaire a successivement augmenté; cette augmentation peut être évaluée à 20 0/0.

Broderie sur tulle

La broderie sur tulle a pris un nouvel essor; les produits en sont très recherchés à l'étranger, surtout dans les Pays-Bas et en France.

Fabriques d'instruments de musique en cuivre et d'ornements d'église

Cette industrie soutient son ancienne réputation et travaille activement.

Coutellerie

Rien de nouveau à mentionner.

Distilleries et autres usines mues par la vapeur

Depuis notre dernier rapport une huilerie à vapeur a été détruite par le feu.

Toutes les autres usines travaillent beaucoup; une nouvelle usine pour la fabrication de l'amidon de riz est en voie de construction et sera bientôt mise en activité.

Une herberie vient également d'être établie en cette ville.

Cordonnerie

Cette industrie continue à progresser et à donner de l'ouvrage à un grand nombre de bras; les transactions qui se font dans cet article sont d'une importance marquante.

Autres industries

Toutes nos industries en général se maintiennent bien et les renseignements donnés au rapport précédent concernant les imprimeries, les brasseries, salines, tanneries, savonneries, etc. peuvent encore se répéter ici.

Les demandes suivantes en établissement d'industries ont été soumises à des enquêtes de commode et incommode.

- 1° Établissement d'une boulangerie.
- 2° id. d'une boucherie.
- 3° id. de quatre forges.

SECTION II

Commerce. — Mouvement de la navigation

Pendant l'année 1868, six cent quatre-vingt douze bateaux venant de l'intérieur, ayant une contenance totale de 25533 tonneaux, sont entrés en cette ville :

Leur chargement se composait comme suit :

de	Sel	11
	Briques	205
	Chaux	26
	Betteraves	145
	Houille	96
	Eau salée	38
	Tourteaux	15
	Grains	17
	Moules	30
	Marchandises diverses	109
	<hr/>	
	Total	692

SECTION III

Transports publics, messageries, chemin de fer, postes, etc.

Nous laissons suivre ici le mouvement de la station du chemin de fer et du bureau de perception de la poste aux lettres pendant l'année 1868.

Mouvement de la Station

DÉPART

DÉSIGNATION DES TRANSPORTS	ÉTAT		GRAND CENTRAL		LIERRE TURNHOUT		TOTAL	
	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes
Voyageurs	42353	51614-20	67237	61565-18	14381	14202-53	123971	127381-91
Bagages	575	714-62	570	517-14	274	245-76	1419	1477-52
Animaux	526	1047-60	706	405-20	171	181-00	1403	1633-80
Finances	763		12		88		863	
Petites marchandises	368474	43571-84	93924	6625-62	115433	10033-85	574831	60231-31
Grosses id.	4115		858		1800		6773	
Produits divers	»	266-15	»	138-67	»	00-48	»	405-30
Télégraphes	»	4523-50	»		»	»	»	4523-50
		101737-91		69251-81		24663-62		195653-34

DÉSIGNATION DES TRANSPORTS	ÉTAT		GRAND CENTRAL		LIERRE TURNHOUT		TOTAL	
	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes	Mouvement	Recettes
Petites marchandises kilogr.	953607	73326-44	217431	17608-71	111349	7778-83	1282387	98714-00
Grosses id. tonnes.	8491	73326-44	3002	17608-71	1514	7778-83	13007	98714-00
RÉCAPITULATION								
Départ		101737-91		69251-81		24663-62		195633-34
Arrivée		73326-44		17608-71		7778-83		98714-00
TOTAUX		175064-35		86860-52		32442-47		294367-34

Mouvement de la perception des Postes

Les recettes pour le trésor se sont élevées à fr. 22713,56	
id. pour compte de tiers : articles d'argent, abonnements, encais- sements, à	77510,75
	<hr/>
Total. "	100224,31
Dépenses pour compte de tiers	89453,84
Timbres-poste, vendus (nombre)	244610
Lettres ordinaires, expédiées	146538
Lettres jouissant de la franchise expédiées	34600
Journaux expédiés.	68800
Imprimés id.	103800
Échantillons id.	1222
Lettres chargées expédiées, jusqu'au 31 octobre	836
id. reçues	1607
Articles d'argent, déposés	2527
id. payés	2841
Quittances à encaisser, déposées pour recou- vrement	254
Payées à Lierre	1021
Abonnements aux journaux : pris au bureau de Lierre	720
Pris à d'autres bureaux pour les journaux publiés à Lierre.	393
Petits paquets expédiés par la malle-poste affluente de Lierre à Santhoven et Oostmalle	74
Papiers d'affaires expédiés (du 1 ^r mai au 31 décembre)	221
Exprès expédiés (du 1 nov. au 31 déc.)	11
id. reçus (id. id.)	4

Lettres chargées, expédiées, du 1 novembre	
au 31 décembre.	53
Déclarées à la valeur, reçues	127
Lettres recommandées, expédiées, du 1 nov.	
au 31 décembre.	84
id. reçues	159

SECTION IV

Foires et marchés

L'année dernière la foire annuelle du mois de novembre a de beaucoup dépassé celles des années précédentes; la prochaine foire promet également d'être suivie.

SECTION V

Exposition et concours de produits de l'industrie
de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.

Le concours de bestiaux qui a eu lieu au mois d'octobre de 1868 a pleinement réussi. Il devient de plus en plus évident que les races d'animaux domestiques se sont considérablement améliorées dans notre district agricole, depuis l'organisation annuelle des concours à Lierre.

Le 20 octobre prochain s'ouvriront de nouveaux concours d'animaux domestiques: le subside accordé par la société du Nord a permis de donner à ces concours plus d'importance et de développement.

La société d'horticulture et d'agriculture de notre ville a de son côté organisé pour le 17 octobre prochain une

exposition de fleurs, de fruits, de légumes et d'autres produits de la terre.

Depuis notre dernier rapport plusieurs conférences ont été organisées dans notre district agricole par les soins de notre comice; quatre de ces conférences ont été données à Lierre et quatre autres dans les communes de Nylen, Kessel, Itegem et Berlaer.

MM. Peersman, Verellen, Janssens et De Haes, se sont chargés de donner ces conférences, qui ont toujours été suivies par un nombreux public; nous évaluons à plus de 600 le nombre des personnes qui les ont fréquentées.

Le public apprécie de plus en plus la haute utilité de ces conférences.

La société d'horticulture de Lierre a également organisé des conférences à Lierre; elles ont été données par M. Peersman, secrétaire de la société.

Les conférenciers se sont acquittés de leur tâche à l'entière satisfaction de ceux qui les ont entendus.

Nous avons déjà fait connaître que le comice agricole avait eu le malheur de perdre son président, M. le comte Amedée de Marnix; par ses profondes connaissances en agriculture, son zèle et son dévouement, l'honorable défunt avait pour une large part contribué à améliorer l'agriculture et à faire progresser le comice à la tête du quel il se trouvait placé.

M. le comte de Marnix a été remplacé comme président du comice par le bourgmestre de notre ville.

SECTION VI

Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales —
Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. —
Agence des subsistances. —

Prix moyen de la viande et des principales denrées

Après leur maturité, les pommes de terre ont beaucoup souffert; elles n'ont donné qu'une récolte moyenne attendu que la petite moitié est passée à l'état de pourriture.

Il est à remarquer que sur certains terrains le tubercule a peu souffert; notamment sur les terrains argileux; es pommes de terre dites *rouges* ont été peu atteintes.

La récolte du seigle a été moindre que celle d'une année ordinaire; le froment a également souffert des pluies : bonne récolte comme quantité, médiocre comme qualité.

Le produit de la paille a été d'une année ordinaire; on constate l'augmentation toujours croissante dans les prix de cette denrée; on l'attribue à l'emploi considérable qui en est fait pour la fabrication du papier.

Le foin a été d'un rapport ordinaire; il n'en est pas de même du regain, dont on se plaint généralement par suite des dommages causés par les dernières pluies.

La culture du lin, qui a pris beaucoup de développement à Lierre, à été remarquable.

L'avoine se présentait bien, mais a beaucoup souffert des bourrasques que nous avons eues dans ces derniers temps; quant au sarrasin qui est peu recolté ici, le produit en a été médiocre.

Les trèfles tant hâtifs que tardifs ont exceptionnellement bien réussi et ont donné une récolte abondante.

Les navets et les carottes promettent une bonne récolte; le colza a bien réussi.

Les fruits (pommes et poires) ont été abondants mais ont eu beaucoup à souffrir de l'intempérie des airs; les fruits fins ont généralement manqué; il en sera de même des raisins qui pour la plus grande partie ont été attaqués de l'oïdium et ne pourront atteindre leur maturité.

La culture maraîchère a été généralement bonne.

Une expérience qui a eu les plus heureux résultats a été tentée par un de nos plus habiles industriels qui occupe en même temps une exploitation agricole : c'est la plantation du houblon. L'essai fait sur un hectare de terre au moyen du système Dubois (emperchement du houblon sur poteaux avec fil de fer galvanisé) a pleinement réussi; les produits ont été très riches en lupuline et peuvent rivaliser avec ce qu'il y a de plus réussi dans le pays.

Nous laissons suivre ici les prix moyens des céréales vendus à notre marché du 25 septembre dernier.

		Différence sur 1868	
		EN PLUS	EN MOINS
Froment, l'hectolitre	fr. 23,22	"	2,98
Seigle, "	" 18,55	0,21	"
Blé sarrasin, "	" 17,94	0,95	"
Avoine "	" 9,89	0,32	"
Pommes de terre, les 100 kil.	" 8,00	3,00	"
Beurre, le kilogramme,	" 2,64	"	0,36

Pour la semaine suivante, le prix du pain de seigle s'élevait à fr. 0,24 par kilogramme.

Prix moyens de la viande :

Viande de bœuf	le kilo, fr.	1,55
” de vache ou de genisse	” ”	1,35
” de veau	” ”	1,65
” de mouton	” ”	1,80
” de porc	” ”	1,80
Lard	” ”	2,10

SECTION VII



Tribunal; chambre et bourse de commerce

Néant.

SECTION VIII



Conseil de prud'hommes

Néant.

SECTION IX



Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites

Aucune faillite ni sursis de paiement n'a eu lieu depuis notre dernier rapport.

La situation commerciale et industrielle est assez favorable.

SECTION X

Agriculture

Plusieurs agronomes, qui ont été à même d'examiner l'agriculture dans les diverses parties du pays, nous assurent que le canton de Lierre, les deux cantons d'Anvers et de Malines, ainsi que les cantons de Wilryck, Contich, Duffel, Puers et Bornhem peuvent être cités comme l'emportant de beaucoup sur les autres contrées sous le rapport de la culture des terres et sous celui de la richesse des récoltes.

Nos cultivateurs travaillent avec soin et intelligence; ils utilisent toutes les parties de leurs terres susceptibles de production et s'appliquent en général à rechercher les moyens les plus propres à rendre celles-ci de plus en plus fertiles.

TITRE QUATORZE

OBJETS DIVERS

Néant.

Messieurs les membres du conseil,

En finissant notre rapport nous vous adressons comme par le passé tous nos remerciements pour l'active coopération que vous nous avez constamment prêtée, ainsi que pour la confiance que vous n'avez cessé de nous accorder. Nos remerciements s'adressent également aux autorités, administrations, fonctionnaires et à toutes les personnes qui ont contribué à faciliter notre tâche, et à augmenter le bien-être moral ou matériel de notre ville.

Fait et arrêté en séance du Collège des Bourgmestre et Echevins, le 3 octobre 1869.

Lecture du présent rapport sera donnée au conseil communal dans sa séance publique et obligatoire du 4 octobre 1869.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

PAR ORDONNANCE :

Le Secrétaire,

GISLAIN.

Le Bourgmestre,

G. BERGMANN.

TABLE DES MATIÈRES

TITRE PREMIER

Population

	PAGES
Section I. — État de la population	5
Section II. — Mouvement de l'état civil	
§ 1. Naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, légitimations de 1867 et 1868	17
§ 2. Changements de domicile	23
§ 3. Observations sur la tenue des registres de l'état civil	24
§ 4. Vérifications des naissances et des décès	25

TITRE DEUX

Administration communale

Section I. — Conseil communal	26
Section II. — Collège des bourgmestre et échevins	27
Section III. — Personnel et organisation des bureaux	27
Section IV. — Octroi	27
Section V. — Listes électorales. — Listes du jury. — Élections	27
Section VI. — Mouvement des affaires administratives	31
Section VII. — Archives communales	31
Section VIII. — Biens communaux	
§ 1. Biens meubles	32
§ 2. Biens immeubles	33
§ 3. Acquisitions, aliénations, échanges	33
Section IX. — Contentieux	35
Section X. — Actes et règlements communaux	36

TITRE TROIS

Finances communales. — Analyse du compte
de 1868

Section I. — Dépenses ordinaires et extraordinaires	
a. Ordinaires	37
b. Extraordinaires	37
Section II. — Recettes ordinaires et extraordinaires	
a. Ordinaires	38
b. Extraordinaires	39
c. Recettes faites en dehors du budget renseignées par rappel dans celui de 1868	39
d. Chemins vicinaux. — Entretien	39
Section III. — Emprunts. — Dettes	40
Section IV. — Comptabilité	
§ 1. — Budget.	40
§ 2. — Compte	40
Section V. — Caisse de pensions	41

TITRE QUATRE

Institutions de bienfaisance

Section I. — Bureau de bienfaisance et comité de charité	
§ 1. Administration	41
§ 2. Biens meubles et immeubles.	41
§ 3. Legs et donations	41
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges.	42
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux	42
§ 6. Comptabilité	43
§ 7. Statistique de l'indigence pendant l'année 1868	43
§ 8. Distribution de secours	44
§ 9. Contentieux	45
§ 10. Prix de propreté	45

Section II. — Hospices et Hôpitaux

§ 1.	Administration	45
§ 2.	Biens meubles et immeubles	45
§ 3.	Legs et donations	45
§ 4.	Acquisitions, aliénations, échanges	46
§ 5.	Remboursement et emploi de capitaux	46
§ 6.	Comptabilité	46
§ 7.	Contentieux	46
§ 8.	Statistique des hospices des vieillards, des orphelins, etc.	47
§ 9.	Statistique des hôpitaux	47
§ 10.	Statistique de l'hospice de maternité	47
§ 11.	Aliénés	47
§ 12.	Aveugles et sourds-muets	48
§ 13.	Enfants trouvés et abandonnés	48
§ 14.	Hospices particuliers	48
§ 15.	Nouvel hôpital	48

Section III. — Mont de piété

§ 1.	Opérations	49
§ 2.	Comptabilité	50

Section IV. — Dépôt de mendicité 52

Section V. — Ouvroirs, ateliers de charité 52

Section VI. — Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des
ouvriers, associations de secours mutuels. 53

Section VII. — Crèche pour la première enfance 54

Section VIII. — École gardienne 55

Section IX. — Associations et institutions charitables particulières,
expositions d'objets d'art, etc. faites dans un but de bienfaisance. 55

Section X. — Service médicale 56

TITRE CINQ

Culte

Section I. — Culte catholique

§ 1.	Clergé	57
§ 2.	Traitements et suppléments de traitements	57
§ 3.	Églises et presbytères	57

§ 4.	Fabriques d'églises	58
§ 5.	Comptabilité	59
§ 6.	Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques	60
§ 7.	Legs et donations	61
§ 8.	Acquisitions, aliénations, échanges	61
§ 9.	Remboursement et remploi de capitaux	61
§ 10.	Contentieux	61
§ 11.	Couvents et corporations religieuses	61
	Section III. — Cimetières,	62

TITRE SIX

Instruction publique

Section I. — Enseignement primaire

§ 1.	École primaire supérieure	63
§ 2.	Écoles primaires et communales	63

§ 3. Écoles primaires privées

a.	Subsidiées	64
b.	Non subsidiées	65
c.	Adoptées par la commune.	65
§ 4.	Écoles gardiennes	65
§ 5.	Écoles d'adultes	65
§ 6.	Écoles dominicales	67
	Résumé	67
§ 7.	Écoles d'industrie, d'arts et métiers d'apprentissage	68
§ 8.	Écoles et cours normaux	68
§ 9.	Personnel de l'enseignement, traitement des instituteurs, Conférences — Caisse de prévoyance	69
§ 10.	Bâtiments d'écoles	69
§ 11.	Subsides en faveur de l'enseignement primaire	69
	Section II. — Enseignement moyen.	69
	Section III. — Enseignement supérieur	70
	Section IV. — Écoles spéciales	70

TITRE SEPT

Beaux-arts. — Sciences et lettres

- Section I. — Beaux-arts; académie des beaux-arts. — Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. — Musée. — Collections particulières. — Expositions d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques 71
- Section II. — Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques. — Bibliothèques. — Autres établissements scientifiques et littéraires, 74

TITRE HUIT

Hygiène et salubrité publique.

- Section I. — Commission médicale. 76
- Section II. — Personnel médical : docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes. 76
- Section III. — Conseil de salubrité. 76
- Section IV. — Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés. 76
- Section V. — État sanitaire 77
- Section VI. — Vaccine 77
- Section VII. — Prostitution 77
- Section VIII. — Propreté des rues. — ferme des boues et vidanges. — Chantier d'équarrissage 78
- Section IX. — Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière 78
- Section X. — École de natation 79
- Section XI. — Bains et lavoirs publics 79
- Section XII. — Enseignements et exercices gymnastiques . . . 79
- Section XIII. — Inhumations. — Maisons mortuaires 79
- Section XIV. — Sinistres et accidents (orages, grêles, inondations, incendies, etc.) 80

TITRE NEUF

Sûreté publique, justice et prisons

Section I. — Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements	81
Section II. — Arrestations, crimes, délits et contraventions.	81
Section III. — Sinistres et accidents. — Suicides.	83
Section IV. — Actes de courage et de dévouement	83
Section V. — Prison et maison de dépôt municipale	84
Section VI. — Secours contre l'incendie.	84
Section VII. — Passe-ports	85
Section VIII. — Livrets des ouvriers et des domestiques	85
Section IX. — Bureaux de placement	85
Section X. — Affichage. — Crieurs publics	85

TITRE DIX

Garde civique. — Milice. — Garnison

Section I. — Garde civique	86
Section II. — Milice.	86
Section III. — Garnison : Casernement. — Logements militaires	87

TITRE ONZE

Contributions publiques

Section I. — Contributions foncières	
§ 1. Cadastre	88
§ 2. Contingent	88
Section II. — Contribution personnelle	
§ 1. Nombre des imposés	89
§ 2. Montant des rôles	89
§ 3. Valeur locative	89
§ 4. Portes et fenêtres	89
§ 5. Foyers	90

§ 6. Mobilier	90
§ 7. Domestiques	90
§ 8. Chevaux	90
Section III. — Contributions des patentes	
§ 1. Nombre et classement des patentables	90
§ 2. Montant des rôles	91
Section IV. — Droit de consommation	91
Section V. — Débit de tabac	91
Section VI. — Accises	92
Section VII. — Impôt communal et provincial sur les chiens	92
Section VIII. — Dégrèvements	62

TITRE DOUZE

Travaux publics

Section I. — Personnel et organisation du service	93
Section II. — Grande et petite voirie	93
§ 1 et 2. Plans généraux et spéciaux d'alignement. — Nivellement.	93
§ 3. Entretien des rues, pavage	94
§ 4 et 5. Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics	95
Section III. — Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques	96
Section IV. — Distribution du gaz, éclairage public	96
Section V. — Halles et marchés	97
Section VI. — Abattoir	98
Section VII. — Canaux et rivières. — Curage. — Inondations	98
Section VIII. — Casernes	99
Section IX. — Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux.	99
Section X. — Ouverture de places et de rues nouvelles	99
Section XI. — Expropriations	101
Section XII. — Projets d'embellissements et d'assainissements	101
Section XIII. — Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.	101
Section XIV. — Constructions particulières; application des règle- ments sur la police des bâtiments	102

TITRE TREIZE

Industrie, commerce et agriculture

Section I. — Établissements industriels, machines à vapeur, autorisations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de comodo et incommodo . . .	102
Section II. — Commerce. — Mouvement de la navigation . . .	105
Section III. — Transports publics, messageries, chemins de fer, postes, etc.	105
Section IV. — Foires et marchés	109
Section V. — Exposition et concours de produits de l'industrie de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.	109
Section VI. — Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. — Agence des subsistances. — Prix moyen de la viande et des principales denrées	111
Section VII. — Tribunal, chambre et bourse de commerce	113
Section VIII. — Conseil de prud'hommes	113
Section IX. — Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites	113
Section X. — Agriculture	114

TITRE QUATORZE

Objets divers	114
-------------------------	-----